

## Sommaire

<u><a href="#">Avant-propos</a></u> .....	2
<u><a href="#">Liste des sigles et abréviations</a></u> .....	3
<u><a href="#">Introduction</a></u> .....	6
<u><a href="#">Problématique</a></u> .....	8
<u><a href="#">Contexte et justification de l'étude</a></u> .....	10
<u><a href="#">Objectifs de la recherche</a></u> .....	13
<u><a href="#">Hypothèses de la recherche</a></u> .....	13
<u><a href="#">Revue littéraire</a></u> .....	13
<u><a href="#">Cadre conceptuel</a></u> .....	15
<u><a href="#">Méthodologie</a></u> .....	20
<u><a href="#">Première partie : présentation de la zone d'étude</a></u> .....	27
<u><a href="#">Chapitre I : Présentation du cadre territorial</a></u> .....	27
<u><a href="#">Chapitre II : Description physique et humaine de la zone d'étude</a></u> .....	30
<u><a href="#">Deuxième partie : les espaces verts : caractéristiques et relations avec la périphérie</a></u> .....	37
<u><a href="#">Chapitre I : Les caractérisques des espaces verts urbains</a></u> .....	37
<u><a href="#">Chapitre II : La vocation des espaces verts, les pratiques des usagers sur ces allées et leurs impacts sur le cadre de vie des populations</a></u> .....	45
<u><a href="#">Troisième partie : La gestion des espaces verts urbains : acteurs, contraintes et perspectives</a></u> .....	52
<u><a href="#">Chapitre I: Le rôle des différents acteurs dans l'appropriation de ces allées</a></u> .....	52
<u><a href="#">Chapitre II : Contraintes et perspectives pour la réhabilitation des allées KAS et CSA</a></u> .....	54
<u><a href="#">Conclusion</a></u> .....	62
<u><a href="#">BIBLIOGRAPHIE</a></u> .....	64
<u><a href="#">ANNEXE</a></u> .....	68

## **Avant-propos**

Ce travail constitue la suite d'une recherche entamée en Master I, avec toutefois une réorientation dans la zone étudiée. En effet, celle-ci portait sur la gestion des espaces verts urbains : cas de la forêt classée de Mbao au lieu de celle des allées Cheikh Sidaty Aïdara et Khalifa Ababacar Sy des communes d'arrondissement de Grand Dakar et Dieuppeul Derklé. Cette réorientation de la zone d'étude se justifie par les récentes études qui ont été réalisées en moins d'une décennie sur cette forêt de Mbao telles que la thèse de Agnès Thiaw, le mémoire du colonel Moussa Fall. L'étude des espaces verts en zone urbaine permet par contre de rester sur la même thématique de la gestion de ces espaces verts urbains. Cette thématique est appréhendée ici avec différents outils (interviews, enquêtes, statistiques...) qui ont permis, malgré la multiplicité des études sur cet espace, de porter un regard nouveau sur le fait urbain dakarois et les mutations qui l'animent. Elles s'appuient sur les recherches et analyses en matière d'urbanisme et de planification urbaine dans les villes africaines pour faire ressortir les spécificités de la gestion des allées aménagées en espace vert au niveau des CA de Grand Dakar et Dieuppeul Derklé.

La réalisation de ce mémoire, n'aurait été possible sans l'encadrement précieux de Mme Diatou THIAW maître assistant au département de géographie à qui j'adresse mes remerciements pour avoir accepté la direction de cette recherche.

Mes remerciements vont à tous les enseignants du Master AGUA.

Merci à toute ma famille qui m'a permis d'accéder à ce niveau de mes études et à mon mari qui m'a soutenu et assisté dans la rédaction de ce mémoire.

Un grand merci également à mes camarades, Hyacinthe, Diakité, Nabou, Chérif et particulièrement à Maguette qui nous ont accompagnés dans la rédaction de ce mémoire. Mes camarades de promotion du Master m'ont permis d'évoluer dans une ambiance faite d'amitiés. : Je leur dis merci.

Je tiens aussi à remercier toute l'équipe de la Division de l'horticulture et des espaces verts(DHEV), les mairies des CA et la population pour la qualité de leur accueil.

En définitive, nous nous sommes intéressés à une autre catégorie d'aménagement qui est celle des espaces verts en milieu urbain.

## **Liste des sigles et abréviations**

**AGETIP** : Agence d’Exécution des Travaux d’Intérêt Public

**ANAMS** : Agence Nationale de l’Aéronautique et de la Météorologie du Sénégal

**ANSO** : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

**CA** : Commune d’Arrondissement

**CAB** : Commune d’Arrondissement de Biscuiterie

**CADD** : Commune d’Arrondissement de Dieuppeul Derklé

**CAGD** : Commune d’Arrondissement de Grand Dakar

**CASL** : Commune d’Arrondissement des Sicap Liberté

**CODESRIA** : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique

**CSA** : Cheikh Sidaty Aïdara

**DEVU** : Direction des Espaces Verts Urbains

**DEFCCS** : Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols

**DHEV** : Division de l’Horticulture et des Espaces Verts

**DST** : Direction des Services Techniques

**DPS** : Direction de la Prévision et de la Statistique

**DUA** : Direction de l’Urbanisme et de l’Architecture

**ESEA** : Ecole Supérieure d’Economie Appliquée

**IAGU** : Institut Africain de Gestion Urbaine

**ISE** : Institut des Sciences de l’Environnement

**KAS** : Khalifa Ababacar Sy

**PDU** : Plan Directeur d'Urbanisme

**PACE** : Plan d'Action Environnemental

**PAER** : Plan d'Action Environnemental Régional

**PRDI** : Plan Régional de Développement Intégré

**SNDES** : Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale

**UCAD** : Université Cheikh Anta Diop de Dakar



## **INTRODUCTION GENERALE**

## **Introduction**

Lors de leur aménagement par la Communauté Urbaine de Dakar(CUD), en 1988 et 1996, les allées Cheikh Sidaty Aïdara de la CA de Grand Dakar et celles de Khalifa Ababacar Sy de Dieuppeul Derklé constituaient la fierté de ses autorités et des populations des dites Communes. Ces espaces de détente, de rencontre et d'embellissement, polarisaient beaucoup de quartiers et cela participait à une bonne cohésion sociale des urbains.

Situées dans la CAGD, l'allée CSA divise en deux parties le quartier de Niary Tally. S'agissant de l'allée KAS de la CADD, elle est issue des lotissements des quartiers des Sicap Liberté en 1952 et s'appelait avenue de la LIBERTE et sépare les Sicap Liberté des Sicap Dieuppeul. Ces allées, après leur aménagement par la CUD avec l'initiative de Mamadou DIOP ancien maire de la ville de Dakar, étaient gérées par la mairie de Dakar appuyée techniquement par la Direction des Espaces Verts Urbains (DEVU) et de la DHEV.

Avec la dissolution de la CUD et le changement de régime et d'équipe municipale en 2000 période de l'alternance, le constat était que les priorités étaient ailleurs comme la réhabilitation de la voirie urbaine ou de l'éclairage public. Cela qui confère une physionomie relativement dégradée, notamment en ce qui concerne les aménagements qui étaient fait au niveau CSA et KAS. Au regard de ce parcours, cette étude cherche à répondre à un certain nombre de questions parmi lesquelles celle de la gestion actuelle des allées, de leur impact sur le cadre de vie des populations et des défis sur la gestion des espaces verts publics en général qui se posent aux communes.

La réponse à ces interrogations a nécessité une approche pluridisciplinaire basée sur l'introduction et la clarification des concepts d'écologie urbaine et de politique de gestion urbaine, l'examen de leur inapplicabilité et les facteurs explicatifs ; les supports utilisés se fondant sur des outils tels que : les interviews et les enquêtes, les photos, les cartes et les plans d'aménagement des allées.

Les résultats de la gestion des espaces verts aménagés en zone urbaine traduisent une dégradation du patrimoine vert dans les villes notamment dans la capitale sénégalaise. Par ailleurs, la raréfaction des espaces verts publics dans la région Dakaroise et l'état actuel dans lequel ils se trouvent, on permis de constater que les autorités étatiques, municipales et même les populations ont délaisser ces allées au profit des ordures, des SDF ainsi que l'insécurité qui y règne. La gestion actuelle des espaces verts permet enfin d'identifier un certain nombre de difficultés pour les citadins riverains de ces allées : le changement de vocation, l'insalubrité, l'insécurité, etc.

Rapport-Gratuit.com



## **Problématique**

Face à un processus d'urbanisation sans précédent, Dakar, marquée par une forte croissance démographique de l'ordre de 96,4 %<sup>1</sup>, connaît une mutation de son paysage urbain, mettant un véritable frein au développement durable de l'environnement. Cette transformation de la ville se traduit certes par l'augmentation du nombre de citadins, mais aussi et surtout, par un étalement du tissu urbain, conséquence de l'accroissement des diverses activités des sociétés urbaines entre autres, d'où la compétition dans l'usage de l'espace. Cette utilisation de la terre est source d'une véritable menace pour les poumons verts participant à l'amélioration du cadre de vie des dakarois.

Etant donné qu'un tel processus d'urbanisation porte atteinte à l'environnement urbain et que de réels dangers pèsent même sur l'avenir de la capitale sénégalaise, une approche responsable vis-à-vis de l'écologie urbaine est impérieuse. C'est dans un tel contexte écologique marqué par une dégradation très avancée des ressources naturelles et une raréfaction des espaces verts, que les autorités étatiques et celles en charge de l'aménagement du territoire urbain et surtout le comité scientifique mondial pour la protection de l'environnement ont jugé cruciale lors du sommet de Rio+20 de définir un schéma de développement du cadre de vie afin d'assurer l'équilibre naturel de l'environnement urbain. Cela suppose l'urgence qu'il y'a de prendre en compte les aménagements du passé, de se soucier des générations futures et d'inviter les sociétés actuelles à réaménager ou à ménager leur environnement qui est de plus en plus sensible aux dégradations des espaces verts.

Cette nouvelle posture des politiques suppose ainsi une réelle volonté de préservation des espaces verts qui connaissent une détérioration considérable. Cette dégradation voire même la disparition de ces espaces verts publics est liée à une urbanisation incontrôlée, à une spoliation des réserves foncières et à une occupation anarchique de l'espace urbain. En outre il existe une certaine contradiction dans les politiques de gestion des espaces verts urbains et une absence d'implication des populations dans le processus de réhabilitation de ces espaces.

Il faut noter qu'avec un taux d'urbanisation de 96,4 % et un profil démographique assez préoccupant on assiste aussi à une dégradation du cadre de vie des citadins dakarois. Jadis, soucieuse de doter ses administrés d'un cadre enchanteur pour leur bien être, la communauté urbaine de Dakar(CUD) avait fait un investissement pour créer des poumons verts voire des havres de verdure pour les populations. Pour cela on peut citer les **Allées**

---

<sup>1</sup>Rapport définitif RGPHAE 2013, ANSD, Septembre 2014

**Ababacar Sy** de Dieuppeul Derklé (CADD) et **Cheikh Sidaty Aïdara** de la commune d’arrondissement de Grand Dakar (CAGD) qui sont deux communes mitoyennes. Ces allées, étaient devenues par la volonté de la ville de Dakar des espaces très fréquentés par les riverains.

Avec le changement vocationnel lié à une reconversion économique des chefs de ménages qui après une retraite s’investissent dans les affaires et hébergent des activités commerciales. (KANE A.2006.)<sup>2</sup>, et avec ce phénomène les espaces verts publics ont tendance à changer de fonction.

Actuellement on voit que l’allée **Cheikh Sidaty Aïdara** donne lieu à un réceptacle de toute sorte d’anarchie, échappant totalement au contrôle de la mairie de Dakar et même de la CAGD dont elle dépend. Par contre l’allée **Khalifa Ababacar Sy** de la commune d’arrondissement de Dieuppeul Derklé bien qu’elle ait perdue sa splendeur d’antan, continue à résister face aux multiples agressions anthropiques et à la mauvaise gestion de la part des autorités. Certes l’urbanisation semble prendre le dessus mais «en dépit des changements humains, la nature garde ses droits, même sur un organisme aussi complexe qu’une ville»<sup>3</sup>.

Ces allées, particulièrement celles situées dans la CAGD, font actuellement office de lieux spontanés de commerces non réglementés, de vandalisme, de garages et de dépotoirs d’ordure. Face à l’explosion démographique et son corollaire la pauvreté urbaine, des répercussions d’une importance capitale telles que la surexploitation voire un surplus de populations fréquentant les allées KAS soit 55,5%, vu que les allées CSA sont dégradées ont été observées au plan social et écologique au niveau des allées KAS. Toutefois il est important de faire état de la vocation de ces espaces verts qui est d’assurer aux citadins de multiples avantages environnementaux et sociaux. L’importance des espaces verts aménagés dans la ville tient aussi du fait qu’ils participent de manière prépondérante à l’amélioration de la santé publique des populations et même rompt «la monotonie du paysage urbain et surtout masque la médiocrité des immeubles hétéroclites et le désordre des quartiers misérables.»<sup>4</sup>

C’est dans ce contexte que se pose l’équation de la gestion des espaces verts en zone urbaine. Si l’extension de la ville, son occupation anarchique et la prolifération d’activités informelles au sein de la capitale avec l’afflux des migrants ruraux ont participé à leur dégradation, qu’en n’est-il des politiques mises en place par les autorités municipales pour la gestion des espaces

<sup>2</sup> KANE A. : Mutations socioéconomiques sur l’espace d’un quartier résidentiel : cas du point E dans la CAFCA. ENEA, mémoire de fin d’études ATEGU, Dakar, 2006, 107p.

<sup>3</sup> Blanchard R. : Monographie sur Grenoble, étude de géographie urbaine, Armand Collin, Paris, 1911.

<sup>4</sup> P. L. Giffard, Dakar, 1971, L’arbre dans le paysage sénégalais «les plantations urbaines», chap. 9, p307

verts ? D'où l'intérêt de notre étude qui, au bout du compte, devra permettre de disposer d'éléments de connaissance sur la place des espaces verts dans la capitale sénégalaise. Une telle recherche nous permettra aussi de voir si les propositions de\_gestion (politiques, plans, programmes et projets) et de suivi (maintien ou aménagement) des espaces verts urbains suggérées par certaines autorités vont permettre à la ville de Dakar de remodeler son tissu urbain, de mieux gérer durablement son cadre de vie et de réadapter ses stratégies en matière de politiques de gestion des espaces verts urbains. Il apparaît ainsi impérieux qu'on ait besoin aujourd'hui de souplesse, d'adaptabilité et d'originalité pour résoudre les problèmes liés à la dégradation des espaces verts dans le paysage urbain de la capitale sénégalaise.

Etant d'actualité, le sujet de la gestion des espaces verts publics en ville interpelle les sciences sociales en générale et la géographie en particulier en ce sens qu'en constante mutation, la capitale sénégalaise donne l'impression d'un chantier sans fin. Cette mutation est visible aujourd'hui à travers les paysages urbains et particulièrement sur les espaces verts voire les jardins publics devenus, avec l'extension de la ville, des zones spontanées de vandalisme ou d'établissement illégal de commerces. Cela rejoint l'idée de P. George (1980), selon laquelle « La géographie a pour objet l'étude de la condition humaine dans son environnement, qu'elle a successivement subi, puis maîtrisé et dans certains cas détruit »<sup>5</sup>

Notre étude cherche à analyser les menaces qui pèsent sur ces poumons verts, faisant ainsi ressortir un défaut de planification au delà de l'aménagement et de la gestion des territoires urbains et ses conséquences sur l'organisation spatiale et le cadre de vie des citadins. Le sujet dégage aussi les politiques sectorielles d'aménagement de la ville mises en place afin de susciter des réflexions sur un modèle d'aménagement urbain garantissant la préservation des espaces verts existants.

### **– Contexte et justification de l'étude**

Toute réflexion sur la thématique de la gestion des espaces verts, mérite au préalable de préciser un ensemble d'éléments contextuels ayant trait à la situation écologique de la ville de Dakar mais aussi de s'imprégner du cadre politique régissant la gestion des espaces verts urbains.

Le contexte écologique de la ville de Dakar est marqué par une dégradation de son cadre de vie et une raréfaction de ses espaces verts publics. D'une part ce phénomène est dû en grande partie à l'explosion démographique et son corollaire la pauvreté urbaine. Et d'autre part c'est

---

<sup>5</sup> BELHEDI, A. : Epistémologie de la géographie, « Déchiffrer l'espace », 2010

sous l'effet combiné des actions anthropiques comme il est souligné dans le document du PACTE de la ville de Dakar 2013 « les quelques espaces encore verts sont les cibles de pollution et de nuisances répétées et d'envergure sans cesse plus grande ». Et dans le PRDI de Dakar 2004, on note que le contexte écologique de l'agglomération dakaroise est marqué par une dégradation des espaces verts qui sont détruits au profit des constructions (habitats, routes). Cela montre l'importance accordée au bâti (habitations et routes) qu'à la nature (espaces verts, jardins, etc.) dans les zones urbaines.

Certes la ville de Dakar compte actuellement environ quarante (40) jardins ou places publiques aménagés mais pour la plupart d'entre eux on note une absence d'entretien. Concernant les plantations d'alignement (boulevards, avenues, rues), certaines ont atteint un stade de sénescence voire de vieillissement biologique ou sont simplement menacées par les canalisations des sociétés d'exploitation de téléphonie, d'eaux et d'électricité telles que SONATEL, SONEES, SENELEC, à travers les routes et les trottoirs<sup>6</sup>. Aujourd'hui il s'ajoute à la dégradation des allées Cheikh Sidaty Aïdara de Grand Dakar et Ababacar Sy de la CADD une incapacité des acteurs concernés à maîtriser les occupations illégales sur cette bande de deux kilomètres qui faisait la fierté des riverains.

Pour finir, à ces pressions sur les espaces verts publics viennent s'ajouter une mauvaise gestion, un manque d'eau pour l'arrosage au niveau de ces jardins et une recrudescence des dépôts d'ordures. La dégradation est plus visible lorsque ces espaces publics deviennent des lieux de soulagement de besoins naturels (urinoirs) pour certains.

Pour le contexte politique et stratégique, il y a toujours eu au Sénégal une ferme volonté politique de la part des autorités d'assurer une gestion durable des espaces verts publics participant à l'amélioration du cadre de vie urbain. Cette démarche s'inscrivait parfaitement dans la logique des propositions des stratégies d'aménagement des espaces verts urbains, permettant à la ville de Dakar à mieux gérer durablement ses havres de verdure. Cela est ainsi consigné dans des documents de politique et de stratégie tels que :

- Le plan national d'action pour l'environnement (PNAE) ;
- La lettre de politique sectorielle de la décentralisation et des collectivités locales 2011 – 2015. Cette nouvelle politique se singularise par le transfert de plus de compétences

---

<sup>6</sup>. PRDI de Dakar, septembre 2004

aux collectivités locales dont la gestion des ordures ménagères et la protection de l'environnement ;

- La mise en œuvre de l'approche participative associant et impliquant les populations dans la gestion des espaces verts dans leur localité ;
- Les préoccupations et les priorités des populations ainsi que les liens entre ces espaces verts et la vie sociale et culturelle ;
- Les dispositions du code des collectivités locales, extraits du décret n° 96-1134 du 27 décembre 1996 portant application de la loi sur le transfert de compétences aux régions, aux communes et aux Communautés rurales, en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles ;
- A cela s'ajoutent les dispositions du code de l'urbanisme, à la section III relative à la création des comités régionaux de l'urbanisme, d'habitat et de cadre de vie, en son article R 10 qui porte sur les prérogatives de ce comité qui a la compétence d'émettre des avis et suggestions notamment sur la question de la gestion des espaces verts urbains. Toutefois dans ce même code, il est prévu des sanctions et des réglementations à la section II, article 78 fixant que toute atteinte portée à l'intégrité des espaces verts est passible d'une peine d'amende ou même d'emprisonnement;
- Il est aussi intéressant de souligner les dispositions inscrites dans la **Charte d'Athènes** où « il est exigé que tout quartier d'habitation doive comporter la surface verte nécessaire à l'aménagement rationnel des jeux et sports des enfants, des adolescents et des adultes. »<sup>7</sup>

Avec le programme : « **Dakar ville verte** », initié par la mairie de la ville de Dakar, il est inéluctable que les autorités municipales procèdent à une révision fondamentale des objectifs de choix, de mise en place, de gestion et d'aménagement des espaces verts dans la ville et les CA en particulier.

Force est de constater aussi que vers les années 1980, la ville, qui s'était toujours inscrite en rupture avec la "campagne" synonyme de nature, adopte de nouvelles relations avec la verdure et devient soucieuse de la qualité de son cadre de vie. C'est ainsi que des villes à l'image Dakar, considérée comme une pionnière du Sahel, ont fait l'objet de divers plans-

---

7. Le Corbusier, *La charte d'Athènes - 1933-1942*, Éditions Seuil, Paris, 1971

cadre qui visaient à introduire des espaces verts dans l'environnement de la ville, malgré la forte pression démographique.<sup>8</sup>

En somme le contexte politique et stratégique dans le cadre de la gestion des espaces verts urbains montre une richesse des dispositions politiques, des plans et des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et des stratégies de développement durable pour ces aires de détente, mais il se pose un problème d'articulation et de suivi dans l'applicabilité de ces textes.

## **Objectifs de la recherche**

La démarche pour mener à bien notre recherche tourne autour d'un objectif général et de trois objectifs spécifiques :

- **Objectif général:** Nous essayerons d'évaluer la gestion des espaces verts dans les communes d'arrondissement et celle des allées KAS et CSA objet de notre étude.
- **Objectif spécifique 1:** Nous allons faire l'état des lieux et essayer de connaître la vocation de ces espaces verts dans l'aménagement urbain.
- **Objectif spécifique 2:** Nous procéderons à une identification des caractéristiques des allées et leurs impacts sur le cadre de vie des populations.
- **Objectif spécifique 3:** Nous chercherons à connaître le rôle des acteurs concernés au niveau de ces allées et les contraintes et perspectives pour une gestion durable.

## **Hypothèses de la recherche**

Dans ce travail de recherche, trois hypothèses ont été dégagées:

- **Hypothèse spécifique 1:** La dégradation de ces allées entraîne un changement de vocation de ces espaces verts.
- **Hypothèse spécifique 2:** la présence de ces espaces verts (allées) aménagés peut avoir des impacts significatifs sur le cadre de vie des citadins.
- **Hypothèse spécifique 3:** Le rôle des acteurs concernés dans la gestion des espaces verts entraîne des contraintes dans la gestion durable des allées.

### **– Revue littéraire**

Les problèmes de gestion des espaces urbains en général et de gestion durable des espaces verts dans les villes en particulier, ont fait l'objet d'une bonne littérature. Ainsi, nous n'en

---

8. Rouchiche (S.) La Foresterie urbaine et périurbaine en Afrique : une Étude de cas sur le Sahel (Dakar, Niamey, Nouakchott and Ouagadougou.) Internet [www.fao.org](http://www.fao.org)

ferons pas une critique littéraire détaillée, néanmoins nous en dégagerons les thèses fondamentales en la matière. En effet certains auteurs soutiennent que « la gestion de l'espace des villes passent aussi par la création et l'aménagement systématiques d'espaces verts, de parcs et de zones agricoles en milieu urbain...»<sup>9</sup>. Mais nécessairement par la prise en compte des stratégies modernes dans les actions de gestion ou d'aménagement durablement des espaces verts, qui passe donc par le maintien de leur diversité biologique, de leur capacité de régénération, de leur vitalité et de leur capacité à satisfaire des fonctions écologiques, esthétique et sociales pertinentes au niveau local.

Par contre, d'autres préconisent la réhabilitation de ces espaces verts pour leur redonner leur vocation et splendeur d'antan.

Dans le document (SNDES) 2013-2017 intitulé La rampe vers l'émergence, la gestion durable des espaces verts y est considérée comme un élément important pour une meilleure gestion du cadre de vie urbain « une meilleure planification et gestion de l'espace des villes passent aussi par la création et l'aménagement systématiques d'espaces verts, parcs et zones agricoles en milieu urbain...»<sup>10</sup>

En outre la SNDES accorde une place importante à la durabilité ; elle prône un développement viable intégrant la gestion des espaces verts et des ressources naturelles qui doivent être préservées de même que la qualité de l'air.

La gestion des espaces verts semble être comprise par tous malgré les différences d'approches pour sa définition. Il est aussi reconnu que l'avenir des générations futures repose sur une bonne préservation des espaces verts gage d'une amélioration du cadre de vie urbain. ADRA. Ali-Khodja<sup>11</sup>, dans son document « La problématique de l'espace vert public dans la ville de Constantine », préconise une promotion des espaces verts en ville en prenant en compte de nouvelles formes d'espaces verts dans notre planification urbaine. Ce document trouve sa pertinence dans notre étude en ce sens qu'il nous permet d'obtenir une vision claire sur la définition des concepts d'espace vert et d'écologie urbaine.

En ce qui concerne le document du **guide d'élaboration des plans verts urbains au Maroc**, son intérêt pour notre sujet réside dans le fait qu'il nous permet d'avoir une appréciation globale des différentes stratégies de gestion durable du patrimoine vert au Maroc<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup>.Stratégie Nationale de Développement Economique et Social(SNDES) 2013-2017 : « Sur la rampe vers l'émergence ». Version finale 2012  
<sup>10</sup>.ibid.

<sup>11</sup> ADRA. Ali-Khodja, Aménagement urbain : La problématique de l'espace vert public dans la ville de Constantine, Science et Technologie, D - N° 32, Décembre 2010, 18 pages

<sup>12</sup>. Guide d'élaboration des plans verts urbains au Maroc, édition 2008

En somme les problèmes de gestion des espaces verts notés dans la ville de Dakar sont multiples. Si l'on tient compte des remarques faites dans les chroniques « **CARRE VERT** » il y a certes un réaménagement des espaces verts urbains, qui se sont dégradés, par les collectivités qui les abritent, mais « aucun n'a été créé dans les tous nouveaux lotissements qui ont surgi partout dans le nord de la presqu'île du Cap Vert depuis une dizaine d'années. Les changements qui apparaissent concernent la sensibilisation des populations à la conservation des espaces verts existants»<sup>13</sup>. Si le Code de l'Urbanisme a intégré la dimension relative aux espaces verts et que les municipalités tentent tant bien que mal de redresser les défaillances écologiques dans la cité, il est primordial de revoir les choix d'aménagements, de protection et gestion des espaces verts et zones écologiques<sup>14</sup>. Car il a été relevé un déficit flagrant d'espaces verts dans la capitale et un manque de cohérence surtout dans les documents de planification. Il s'y ajoute une mauvaise gestion, d'entretien et de contrôle de ces espaces verts et allées aménagées.

En définitive nous remarquerons un certain vide littéraire en ce qui concerne les productions scientifiques au Sénégal en matière de gestion des espaces verts et surtout celles concernant notre zone d'étude.

#### – Cadre conceptuel

L'étude que nous allons mener sur la gestion et la réhabilitation des espaces verts dans les communes d'arrondissement de Grand Dakar et de Dieuppeul Derklé va nécessiter que soit d'emblée défini un certain nombre de concepts fondamentaux à savoir :

##### • La commune d'arrondissement

La commune d'arrondissement est, au terme de la loi, une collectivité locale dotée de la personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle est administrée par un conseil élu, dispose de compétences propres tout en restant intégrée à la Ville. Aucune collectivité locale ne peut exercer de tutelle sur une autre<sup>15</sup>.

Elle a comme prérogative, suite à un délibéré du conseil de la commune d'arrondissement:

- la gestion des marchés de quartier

<sup>13</sup> [Sénégal-espaces-verts-en-danger-dakar-grandit-il](http://www.carrevert.org) en se mourant? <http://www.carrevert.org> , 2012

<sup>14</sup>. Plan climat territorial intégré de la région de Dakar « Lancement officiel du Plan climat territorial intégré de la région de Dakar 1er et 2 juillet 2013. », 12 pages

<sup>15</sup> <http://www.villededakar.org>

- les petits travaux d'assainissement d'hygiène
- la participation à la collecte des ordures ménagères
- la surveillance et l'entretien courant du réseau d'éclairage public
- le désensablement et l'entretien des rues, places et espaces verts
- l'entretien des équipements scolaires, sanitaires, socioculturels et sportifs.

#### • **Ecologie urbaine**

Prononcé pour la première fois en **1920** à l'école de **Chicago**, l'**écologie urbaine** est telle que nous le définit le sociologue **Robert Ezra Park** une étude des interactions existantes entre le citadin et son environnement urbain.<sup>16</sup> Il est certes difficile à définir parce qu'il n'existe pas à priori d'écosystèmes stables en zone urbaine, mais on peut retenir qu'il peut être considéré comme un rapprochement des enjeux écologiques à la vie en ville. L'écologie urbaine un rapport harmonieux entre les citadins et la nature. C'est aussi le développement d'un urbanisme respectueux de l'environnement cherchant à rendre la ville agréable à vivre, car il n'y a que de cette façon que les habitants des villes s'approprient leur lieu de vie et naturellement le maintiennent, le mettent en valeur et l'améliorent. Et si sa vocation est celle de chercher à satisfaire les sociétés urbaines, on peut comprendre que l'écologie urbaine soit considérée comme sociale, parce qu'elle est mise en œuvre par et pour les populations elles-mêmes bien qu'elle soit un système en constante construction. L'**écologie urbaine** étudie aussi l'ensemble des problématiques environnementales dans le milieu urbain et vise à articuler ces enjeux en les insérant dans les politiques territoriales pour limiter les impacts environnementaux et améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants.

Enfin dans cette tentative de définition du concept d'écologie urbaine, il se dégage la question de la coexistence du citadin avec son environnement et celle de la diversité du milieu urbain continuellement en chantier.

---

<sup>16</sup>.Blanc, entretien <http://www.wildproject.fr/itwNB.html>.

### • Espace vert

Dans le Dictionnaire de la Géographie de Pierre George et Fernand Verger, l'espace vert se localisant dans les villes, se définit comme étant : des « espaces plantés, privés ou publics (squares, jardins, parcs). »

Concernant les espaces verts, la biogéographie, sous-discipline de la géographie, renvoie à un état de l'espace et à des fonctions (Saint-Laurent, 2000).

Aussi, l'espace vert est un concept appartenant au vocabulaire de la planification urbaine et paysagère et à l'urbanisme paysager.

Dans les villes l'espace vert désigne un terrain non encore bâti, végétalisé ou arboré, boisé ou agricole ce qui est synonyme de réserves foncières et donc de terrain à développer quand l'opportunité se présente pour certains acteurs urbains<sup>17</sup>.

Toutefois dans le dictionnaire : **la ville et l'urbain PAQUOT/PUMAIN (2006 : p. 110)**, le concept d'espace vert vient du latin *spatium* qui désigne une étendue plus ou moins précise. En outre la notion d'espace vert est conçue comme une aire à base naturelle végétale de repos, de jeux et de liberté pour les citadins.<sup>18</sup> A travers ces définitions, on a une typologie brève des espaces verts se rapprochant à ceux qu'on veut étudier dans ce sujet :

-**les jardins d'immeubles** sont utilisés par les résidants des immeubles, les enfants en particulier. Le verdissement de l'espace est produit par des pelouses rustiques et parfois des installations florales.

-**les espaces verts de quartier**, plus étendus que les précédents comprennent souvent des terrains interstitielles d'urbanisation ou des friches, sont propices à leur installation.

Il s'y ajoute aussi la définition tirée du **Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement de MERLIN/CHOAY (1988 : p. 275-279)**, où l'**espace vert** est considéré de tout temps comme un parc ou un jardin toujours présents dans la ville, souvent utilitaires et d'une trame régulière.<sup>19</sup> Et Louis SOULIER disait qu'un espace vert est « un jardin ou un espace planté, comportant en majorité des végétaux permanents, notamment des arbres de haute tige.»<sup>20</sup>

Toutefois dans son sens le plus large le terme espace vert englobe tout ce qui est jardins, squares, parcs publics, jardins d'immeubles, les arbres d'alignements, îlots de verdure

<sup>17</sup> Jules Kassay Ngur-Ikone, La politique publique de la gestion des espaces verts par l'hôtel de ville de Kinshasa, page 17

<sup>18</sup>. Séminaire GRAIQUE : Les espaces verts dans les plans d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, « Des espaces verts à la ceinture verte », mars 2008

<sup>19</sup> ibid.

<sup>20</sup> Soullier, L., 1968, *Espaces verts et urbanisme*, Paris, éd. Centre de Recherche d'Urbanisme, 50 pages

aménagés (rond-point, allées, avenues, bandes autoroutières, canaux des rivières ou fleuves, etc.) ainsi que les espaces privés dont profitent visuellement les habitants.

C'est dans ce même ordre d'idée que le code de l'urbanisme (**loi n°2008-43 du 20 août 2008**) à la **section II** définit les dispositions particulières relatives aux espaces verts urbains, son article 16 qui classe les espaces verts comme suit : « les jardins publics, les places publiques, les places de jeux,... les abords de plan et cours d'eau urbain, les plantations d'accompagnement des boulevards, avenues et rues classées en grande voirie urbaine, ...de fonction des gouvernances et préfectures »<sup>21</sup>. Et en son article 17, il est fixé que les plans directeurs d'urbanisme et les plans d'urbanisme de détails classant les espaces verts à créer ou à conserver.

L'espace vert est un « équipement urbain d'intérêt général. C'est un petit bout de nature en ville qui possède des fonctions sociale et récréative de tout premier plan. Lieux de détente, de promenade, de jeu et de spectacle, l'espace vert est un élément vital dans notre environnement »<sup>22</sup>.

Dans le **guide d'élaboration des plans verts urbains au Maroc**, l'espace vert est « une composante parmi d'autres de l'espace urbain, au même titre que la voirie, le bâti... »<sup>23</sup>

Il est certes difficile de définir du fait de son évolution progressive et en fonction des contextes (sociaux, politiques, économiques, environnementaux), mais on peut lui associer d'autres notions : espace libre, espace ouvert, espace naturel, espace public, etc.

Ainsi l'espace vert est défini comme un espace dont la terre est recouverte en majeure partie d'un tapis végétal et comportant des plantations d'arbres et arbustes. C'est aussi un écosystème où se croisent la valeur esthétique et l'intérêt fonctionnel du végétal et un espace d'interaction privilégié entre l'homme et la biodiversité.

En somme on peut retenir d'après nos observations la définition suivante : un espace vert doit être un lieu de refuge, d'épanouissement, de rencontre et surtout un lieu qui permet de vivre en harmonie avec son environnement.

---

<sup>21</sup>.Code de l'urbanisme DU SENEGAL 2008, Section II, Article 16 classement des espaces verts urbains

<sup>22</sup> ADRA. Ali-Khodja, Aménagement urbain : La problématique de l'espace vert public dans la ville de Constantine, Science et Technologie, D - N° 32, Décembre 2010, 18 pages

<sup>23</sup>. Guide d'élaboration des plans verts urbains au Maroc, édition 2008

- **Réhabilitation écologique**

En géographie, le concept de réhabilitation est défini comme étant une : « politique d'intervention comprenant des processus et des moyens visant à remettre en état des immeubles vétustes en tissu urbain ancien.»<sup>24</sup>

S'agissant de la réhabilitation écologique, c'est un processus de remise en état d'un milieu, d'une friche industrielle et cela consiste à y restaurer l'écosystème présent antérieurement, ou un environnement proche ou à plus forte naturalité. Elle insiste sur la réparation et la récupération des processus et, donc, sur la productivité et les services de l'écosystème<sup>25</sup>.

- **Cadre de vie**

Ensemble de caractéristiques culturelles affectives et hygiéniques liées aux qualités esthétiques du milieu bâti et au bien-être de l'homme.

Dans le dictionnaire LAROUSSE, le concept de cadre de vie renvoie à un environnement dans lequel on vit, considéré du point de vue de son influence sur la qualité de la vie.

C'est un ensemble de constructions et d'espaces extérieurs publics, agencés selon les dispositions des instruments d'urbanisme, réalité matérielle et environnement humain dans lesquels évolue un individu<sup>26</sup>.

- **Urbanisation**

Le Dictionnaire de la Géographie de Pierre George et Fernand Verger, le concept d'urbanisation en géographie urbaine se définit au sens strict du terme comme étant : « un processus de développement des villes, en nombre d'habitants, en extension territoriale, en termes aussi de mode de vie. »

« L'urbanisation est le phénomène par lequel l'habitat humain se développe autour des villes existantes, généralement dans les territoires jugés attractifs pour des raisons culturelles et historiques ou sur des zones commerciales, industrielles ou militaires... »<sup>27</sup>.

Et dans le glossaire de la géographie urbaine, l'urbanisation se définit comme étant « un processus de croissance de la population et d'extension des villes.»

L'urbanisation est un phénomène d'émergence et d'expansion des villes (expansion démographique, extension spatiale, croissance économique, etc.)

---

<sup>24</sup> Pierre GEORGE et Fernand VERGER: Dictionnaire de la géographie

<sup>25</sup> Encyclopédia universalis, <http://www.universalis.fr/encyclopedie>

<sup>26</sup> Dictionnaire Le LAROUSSE

<sup>27</sup> Moteur de recherche Google ([www.google.fr](http://www.google.fr)) Définition de l'urbanisation sur le web

De ce point de vue, l'urbanisation peut être une menace contre les ressources naturelles et les espaces verts aménagés au profit de l'habitat et d'autres infrastructures urbaines.

#### – Méthodologie

La démarche méthodologique se structure en plusieurs phases et combine différentes approches et techniques de recherche que sont : la recherche documentaire et le travail de terrain permettant de collecter des informations.

Le travail de documentation nous a permis de faire une synthèse des travaux scientifiques réalisés dans notre domaine d'étude, mais aussi dans divers champs d'études et de recherches géographiques ou autres en rapport avec notre thématique. Elle a été l'occasion de faire une lecture assez ouverte et de capitaliser les connaissances pour constituer une base analytique. La recherche documentaire a pour objectif principal de faire l'état des connaissances, de dresser le bilan sur : le concept d'écologie urbaine, d'espace vert, les modes d'aménagement de l'environnement urbain, les politiques de préservation et de gestion durable des espaces verts, etc.

Cette phase a été menée dans quelques bibliothèques et centres de documentation mais aussi au niveau de différents services (publics et privés) et ONG parmi lesquels :

- les Bibliothèques universitaires et centres de documentation de l'UCAD ;
- la Bibliothèque du département de Géographie de l'UCAD ;
- le Laboratoire de Biogéographie du département de Géographie de l'UCAD ;
- la Bibliothèque de l'Ecole Supérieure d'Economie Appliquée(ESEA) ;
- la Bibliothèque de la Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols(DEFCCS) ;
- l'Institut des sciences de l'environnement(ISE) ;
- l'Agence nationale de la statistique et de la démographie(ANSD) ;
- le Centre de documentation d'ENDA ;
- la Direction de l'urbanisme et de l'architecture(DUA) ;
- le Centre de Suivi Écologique(CSE) ;
- la Mairie de Dakar ;
- la Commune d'arrondissement de Grand Dakar ;
- la Commune d'arrondissement des Sicap Liberté;
- la Commune d'arrondissement Dieuppeul Derklé
- l'Internet.

La phase de terrain suppose l'utilisation de différentes méthodes pour mettre en évidence les changements intervenus dans les modes de gestion des espaces verts dans la ville de Dakar et les CA de notre zone d'étude en particulier.

Ces méthodes peuvent ainsi permettre d'élaborer des cartes de situation à partir des images satellites, afin de procéder à une interprétation de ces données pour faire une analyse de l'évolution de ces espaces de détente.

A cette méthode cartographique s'ajoute un guide d'entretien destiné aux différentes structures publiques ou privées concernées et intervenant dans notre zone de recherche. Un questionnaire conventionnel a été élaboré pour nous permettre de recueillir des données objectives ou subjectives, qualitatives ou quantitatives.

#### – **La recherche bibliographique**

Les recherches bibliographiques sur la thématique de la gestion des espaces verts en milieu urbain ont révélé une flagrante carence, tout au moins en ce qui concerne la littérature scientifique francophone. Cela s'explique certainement par la difficulté de cerner le phénomène. En revanche, il existe de nombreuses enquêtes d'opinion sur les attentes des citadins dans la ville de Dakar, traitant de la qualité de vie et de la proximité de la verdure en milieu urbain. Par conséquent, on peut noter que la recherche bibliographique s'est faite en plusieurs endroits où nous pensions pouvoir trouver des écrits relatifs à la fois à notre thématique générale de recherche (l'écologie urbaine, aménagement /gestion /préservation /réhabilitation des espaces verts) et aux allées **Khalifa Ababacar Sy** dans la CADD et **Cheikh Sidaty Aïdara** servant d'espace vert d'antan pour la CAGD. Il s'agit essentiellement de la bibliothèque universitaire, celle du département de géographie et des centres de documentation de l'UCAD, de celle de l'école supérieure d'économie appliquée (ESEA ex ENEA), à l'Institut des sciences de l'environnement(ISE), au Centre de Suivi Ecologique (CSE), etc. A cette recherche documentaire nous avons associé une recherche sur internet. Nous retiendrons donc que de façon globale la revue de la littérature a été pour nous l'occasion de mieux préciser notre cadre théorique de recherche dans le sens où elle nous aura notamment permis d'élaborer notre problématique et de définir nos hypothèses.

#### – **Les outils de collecte**

Dans notre étude, les outils de collecte auxquels nous avons eu à faire recours ont été le guide d'entretien et le questionnaire. Il faut dire qu'il était difficile de faire une enquête auprès des populations de l'ensemble des communes d'arrondissement sur la question des politiques de

gestion des espaces verts. Toutefois on a pu à travers un questionnaire recueillir les avis des riverains et des usagers des allées KAS et CSA, puis un guide d'entretien pour recueillir l'avis et la perception des services techniques et des élus locaux en charge de ces espaces.

Pour ce faire nous avons ciblé d'abord les personnes ressources au niveau des CA, les secrétaires municipaux, les agents voyers, la DHEV et la SICAP qui interviennent dans notre zone d'étude et ayant trait à notre thème d'étude. Nous avons ensuite consulté les riverains et les usagers de ces espaces verts ainsi que toutes les personnes auprès desquelles nous pouvons avoir des compléments d'informations concernant notre zone d'étude. Enfin nous nous sommes beaucoup appuyés sur l'exploitation des documents trouvés au niveau des collectivités locales et structures intervenant et concernées par la gestion des espaces verts urbains. A cela s'y ajoute des journaux et mémoires traitant de l'aménagement du territoire et de la gestion des espaces verts dans les villes.

Cela nous permet ainsi de mieux identifier et d'analyser les principaux problèmes qui ont mené les allées **Cheikh Sidaty Aïdara** et celles de **Khalifa Ababacar Sy** à perdre leur splendeur et tout ce qu'il y avait comme espace vert sur cette bande d'environ deux kilomètres. Puis essayer de percevoir et de comprendre les différentes modes de gestion des espaces verts de la ville dakaroise.

Le guide d'entretien a été élaboré autour de cinq principaux thèmes :

- ✓ Thème 1 : Vision et ambition par rapport aux espaces verts dans les CADG et CADD ;
- ✓ Thème 2 : Menaces et pressions sur les espaces verts dans les CADG et CADD ;
- ✓ Thème 3 : Actions menées ;
- ✓ Thème 4 : Stratégies pertinentes pour une gestion durable des espaces verts ;
- ✓ Thème 5 : Relations avec les acteurs impliqués dans la gestion et la réhabilitation des espaces verts.

Semi directif, ce guide d'entretien a été appliqué à l'ensemble des personnes interviewées. Le choix de ces personnes (les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'aménagement et de la réhabilitation des espaces verts publics) a été effectué sur base de critères très simples : la maîtrise de l'information et la capacité de fournir des informations justes, précises et fiables.

#### – **Le choix des personnes ressources**

Le choix des institutions pour recueillir les informations utiles à cette thématique des espaces verts publics aménagés a ainsi porté sur :

- La Division de l'horticulture et des espaces verts (DHEV) /DST de la ville de Dakar : le chef de division et l'adjoint au chef de division ;
  - La Société Immobilière du Cap Vert(SICAP) : le responsable du bureau service technique chargé des plans d'aménagement ;
  - La commune d'arrondissement des Sicap Liberté : le Secrétaire municipal chargé du cadre de vie ;
  - La commune d'arrondissement de Dieuppeul – Derklé : le secrétaire municipal spécialiste de l'aménagement urbain, le chef de recettes et l'agent voyer ;
  - La commune d'arrondissement de Grand Dakar : le responsable du service technique.
- **Echantillonnage**

En ce qui concerne les enquêtes effectuées auprès des populations, la démarche est la même que celle du guide d'entretien avec une seule différence qui est celle de l'**échantillonnage aléatoire simple sans remise** qui nous a permis après recensement du nombre de maisons riveraines faisant face aux allées, de procéder à un tirage aléatoire. L'objectif était d'atteindre un taux représentatif de 15% soit 21 maisons sur les 141 maisons recensées. Cela nous permet aussi d'évaluer l'impact de ces allées dans le cadre de vie des urbains, l'état des espaces situés sur ces allées et les attentes des populations.

Par contre le questionnaire adressé seulement aux riverains et aux usagers s'explique par le fait qu'il est exhaustif, voire exagéré de vouloir enquêter toutes les populations des quatre CA que les allées KAS et CSA traversent.

Ainsi nous avons procédé à une identification des maisons riveraines aux allées. Cela permet d'identifier deux zones relativement hétérogènes avec d'une part, des quartiers populaires et de l'autre des maisons reflétant un niveau de vie moyen et des allées dégradées et qui font parfois office d'habitat pour les populations.

Ainsi dans la première zone nous avons l'allée KAS qui traverse de part et d'autre les maisons riveraines de la CADD et CASL, avec respectivement trente (30) et trente et une (31) maisons soit soixante et une (61) maisons au total. Puis dans la deuxième zone nous avons identifié quatre vingt (80) maisons soit quarante (40) de chaque côté des CAB et CAGD. En somme nous avons eu un total de cent quarante et une (141) maisons.

En utilisant l'échantillonnage aléatoire simple sans remise on a choisi les maisons à enquêter de telle sorte que chaque maison riveraine de ces allées ait une chance égale de figurer dans

l'échantillon. Toutefois la méthode est sans remise parce que toute maison déjà enquêtée ne peut l'être de nouveau.

Enfin nous avons choisi dans chaque maison d'enquêter le chef de maison d'où un total de trente sept (37) chefs de maison sur les 141 maisons identifiées soit le quart (1/4) du nombre de maisons faisant face aux allées.

**Tableau n°1 : Répartition des enquêtés au niveau des maisons riveraines aux allées**

Nombre de maisons enquêtés	Allées	Pourcentages
18	CSA	25,38%
19	KAS	26,79%
37	KAS + CSA	26,24%

Source : Fatimata Ly/ enquête de terrain 2013

Pour un complément d'informations le même questionnaire a été soumis aux usagers des deux allées soit un effectif de vingt six(26) usagers complétant les 37 effectués sur les chefs de maisons riveraines soit un total de soixante trois(63) (riverains et usagers) enquêtés au hasard afin d'avoir un taux d'échantillonnage représentatif.

**Tableau n°2: Nombre des enquêtés par allées**

Population enquêtée	Allées (CADD/CASL)	KAS (CAGD/CAB)	Allées (CAGD/CAB)	CSA	Total des enquêtés
Riverains	19		18		
Total de riverains enquêtés	37				63
Usagers	15		11		
Total d'usagers enquêtés	26				

Source : Fatimata Ly/ enquête de terrain 2013

#### – La collecte des données

Elle s'est précisément tenue entre le mois de juin 2013 et le début du mois de novembre 2013. Notre échantillonnage n'étant pas élevé nous n'avons pas eu de difficultés particulières à les mener convenablement à terme. Les seules contraintes auxquelles nous avons été confrontées sont peut être la réticence de certains individus auprès de qui nous avons mené ces enquêtes.

- **Le traitement et l'analyse des données**

Vu que les données que nous avons collectées ont surtout été des données qualitatives, le dépouillement et une partie du traitement se sont surtout faites de façon manuelle. Le logiciel **Word** a été utilisé pour la saisie des données collectées sur terrain, **Excel** et **sphinx** ont cependant été utilisés pour le traitement des données quantitatives mais aussi pour la présentation de certains résultats et concernant la confection des cartes nous avons eu recours au logiciel **ARCGIS**. Le détail de la distribution des enquêtés est fourni dans les tableaux ci-dessous.

- **Les limites de la méthode**

Pour rester objectif, il faut reconnaître que l'approche méthodologique peut être sujette à des limites. Parmi ces dernières on peut retenir celui de la pauvreté d'informations sur notre sujet dans les CA de Grand Dakar, de Dieuppeul - Derklé et des Sicap Liberté de même que dans les structures chargées de la gestion de ces espaces verts. Le constat est que tout le monde connaît l'utilité de ces espaces verts mais l'administrateur détient peu d'informations sur le mode de gestion, d'aménagement et de réhabilitation de ces espaces verts.



## **PREMIERE PARTIE**

### **PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE**

## Première partie : présentation de la zone d'étude

### Chapitre I : Présentation du cadre territorial

#### 1.1- Localisation des allées Cheikh Sidaty Aïdara et Khalifa Ababacar

Les allées **Cheikh Sidaty Aïdara** et **Khalifa Ababacar Sy** ont été aménagées avec l'initiative de la Communauté Urbaine de Dakar (CUD) soucieuse de doter ses administrés d'un cadre enchanteur pour leur bien-être. Elles s'étendent sur une distance d'environ deux (02) kilomètres séparées par le **rond point jet d'eau** encadrées de part et d'autre d'habitations très denses.

Ces deux allées qui constituent la zone d'étude, se situent dans les communes d'arrondissement mitoyennes que sont : Grand Dakar, Dieuppeul Derklé, Sicap Liberté et Biscuiterie, au niveau du département de Dakar.

#### 2.1- Délimitation des communes d'arrondissement de la zone d'étude

La région de Dakar, avec une superficie de 550km<sup>2</sup>, est subdivisée en quatre (4) départements (Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Dakar). Ce dernier avec une superficie de 82 km<sup>2</sup> soit une densité moyenne de 121.1 hbts /km<sup>2</sup>, comprend dix neuf (19) communes d'arrondissements parmi lesquelles on peut citer celles de Grand Dakar, de Biscuiterie, de Dieuppeul - Derklé et des Sicap Liberté.

Ces quatre communes mitoyennes sont issues de la réforme sur la décentralisation de 1996. Toutefois il est important de souligner que la CAGD abritant les allées CSA, était une composante des quatre grandes parties du périmètre communal de la ville de Dakar. Crée en août 1949 par le président Lamine GUEYE, alors Maire de Dakar, le Grand Dakar faisait aussi partie de l'ensemble des quartiers populaires ayant fait l'objet d'un lotissement effectué par un architecte français du nom de LABARDE afin de décongestionner la Médina et sortir les autres quartiers environnants de la promiscuité. La CA de Dieuppeul – Derklé où se localisent les allées KAS et la CA Sicap Liberté quant à elles, sont subdivisées en quartiers modernes, correspondant aux différents programmes de construction de la SICAP

La CASL est limitée :

- NORD: la route du Front de Terre, la VDN (voie de dégagement nord), carrefour Liberté 6 Khar Yalla.

- SUD: Avenue Bourguiba, entre son intersection du boulevard Dial-Diop et le Rond-Point Jet-d'Eau.
- EST: l'allée Ababacar Sy, du Rond-point Jet d'Eau au Rond-point Terminus Liberté 5, puis le tronçon de l'avenue Cheikh Ahmadou Bamba comprise entre le Rond-point du Terminus et la rue qui débouche sur la route du Front de Terre. L'emprise de l'allée est comprise dans la commune de Dieuppeul Derklé.
- OUEST : la VDN dans son intersection avec le prolongement de la route du Front de Terre, l'ancienne piste jusqu'à la route limitant Sacré-Cœur 1-2 -3 au nord, puis celle-ci jusqu'à son intersection avec le boulevard Dial-Diop, puis celle-ci jusqu'à son intersection avec l'avenue Bourguiba.

Celle de Dieuppeul – Derklé(CADD) quant à elle, est limitée à l'Est par l'axe rond point jet d'eau à la Cité des eaux relié par l'Avenue Bourguiba, à l'Ouest par les allées Khalifa Ababacar SY, au Nord par les allées du Front de Terre jusqu'au rond point liberté 6 et au Sud par la commune d'arrondissement de Biscuiterie.

Cette dernière, la CAB est délimitée:

-Nord: Avenue Bourguiba, de son intersection avec l'avenue Cheikh Ahmadou Bamba jusqu'au jet d'eau.

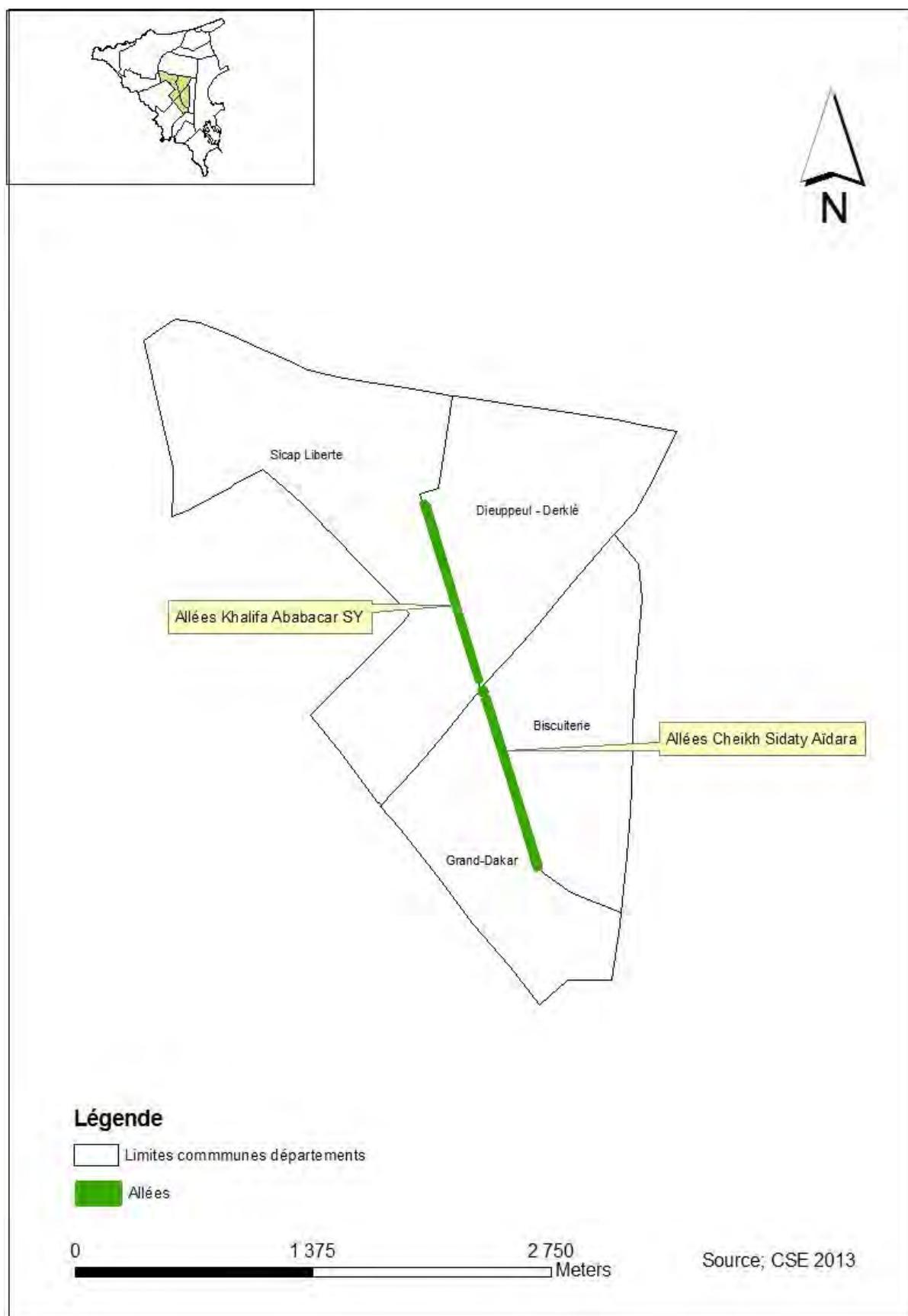
-Sud: La rue Malick Gaye portion comprise entre l'avenue Cheikh Ahmadou Bamba et les allées Cheikh Sidaty Aïdara

-Est: Avenue Cheikh Ahmadou Bamba, de son intersection avec l'avenue Bourguiba au carrefour Castors jusqu'à son intersection avec l'avenue Malick Gaye

-Ouest: Allées Cheikh Sidaty Aïdara, l'emprise des allées est comprise dans le périmètre de Grand Dakar, puis la rue Malick Gaye jusqu'à son intersection avec l'avenue Cheikh Ahmadou Bamba.

En résumé les deux allées qui constituent l'objet d'étude sont entourées de part et d'autre par les CAGD et CAB ; pour ce qui est de l'allée CSA et pour l'allée KAS elles se localisent entre les CADD et CASL (cf.la carte ci-dessous).

Carte n°1 : Localisation de la zone d'étude : Allées KAS et CSA



## **Chapitre II : Description physique et humaine de la zone d'étude**

### **2.1- Données géographiques**

Etymologiquement le climat est défini par Max Sorre cité dans les fondements biologiques de la géographie humaine, 1943 par Pierre Georges comme « l'ambiance atmosphérique constituée par la série des états de l'atmosphère au-dessus d'un lieu dans leur succession habituelle ».

Et dans le dictionnaire de la géographie le climat se définit par un certain nombre de moyennes concernant surtout la température, les précipitations et les vents mais aussi « Longtemps conçu comme l'état moyen de l'atmosphère en un lieu donné ».<sup>28</sup>

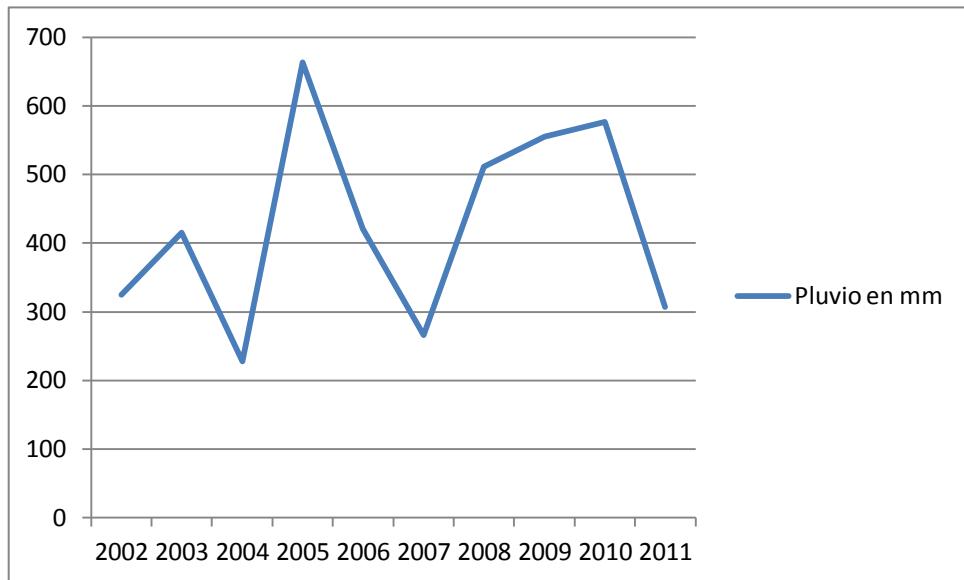
De type canarien, les CADD et CAGD dans le département de Dakar, situées dans la partie ouest de la région, subissent fortement l'influence des facteurs géographiques et atmosphériques. Par la présence d'une façade maritime ceinturant presque toute la région, il est caractérisé, pendant une bonne partie de l'année, par un micro climat marqué par l'influence de l'alizé maritime. Deux principales saisons contrastées dont le critère de discrimination est la pluviométrie se partagent l'année :

- Une saison des pluies ou hivernage avec une durée relativement courte soit de 3 mois par rapport aux régions Sud du pays et débute à partir de la mi-juin avec la remontée du Front intertropical, (FIT), et finit en septembre par son retrait. L'essentiel des précipitations est apporté par les lignes de grain et est renforcé par les perturbations cycloniques. Les hauteurs annuelles des pluies varient de 200 mm à 700 mm à Dakar et la moyenne pluviométrique calculée durant la période allant de 2002 à 2011 est de 426 mm avec un maximum pluviométrique en 2004 (663 mm) et un minimum pluviométrique en 2005 (228 mm).
- La saison sèche, quant à elle, dure 9 mois. Elle est fortement marquée par une fraîcheur, une humidité quasi permanente, relativement forte de l'ordre de 25% et par l'absence de précipitations. Seules quelques pluies de faible importance appelées pluies de ‘‘heug’’ liées à l'invasion de l'air polaire pendant la période hivernale, sont enregistrées comme c'était le cas en janvier 2002 (34,8 mm).

---

<sup>28</sup>.Pierre GEORGES et Fernand VERGER « Dictionnaire de la géographie »

**Figure n° 1: Evolution de la pluviométrie (mm) de la région de Dakar de 2002 à 2011**



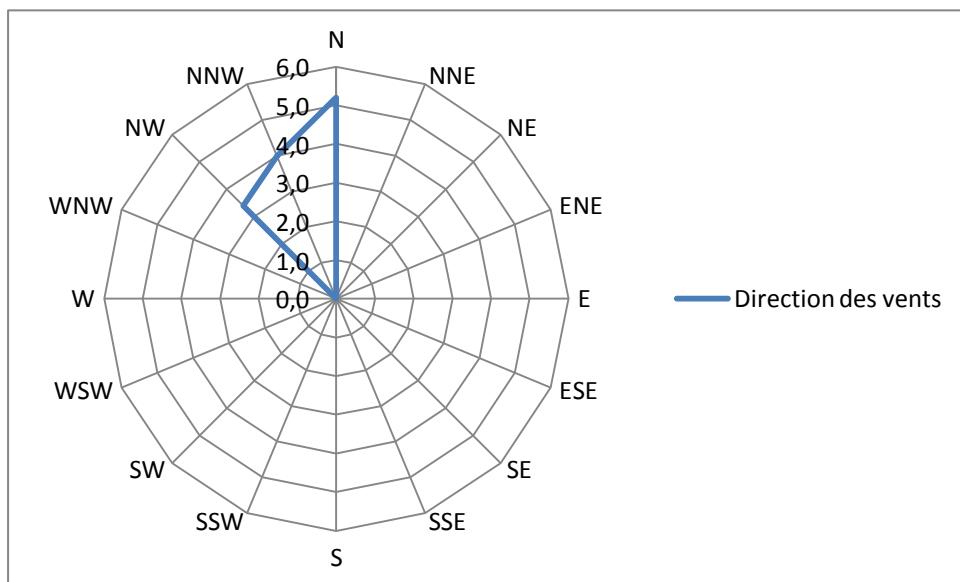
**Source:** ANACIM

L'importance du paramètre évolution de la pluviométrie réside dans le fait que les pluies peuvent participer sur une durée relativement courte à l'approvisionnement en eau d'arrosage de ces espaces verts.

A l'instar des précipitations, la région dakaroise est soumise à un régime des vents marqué par deux grandes saisons :

- La saison des alizés : elle coïncide avec l'hiver boréal et s'étend de septembre à mai. Durant cette saison, les vents à composante Nord-Nord-Ouest (NNW) à Nord-Nord-Est (NNE), sont prédominants et issu de l'anticyclone des acores avec des vitesses moyennes de 5,5 m/s.
- L'harmattan appelée la saison des contre-alizés coïncide avec l'hivernage. Durant cette saison, la région de Dakar se trouve entièrement envahie par des masses d'air chaudes et humides de la mousson. Elles sont de composante principale Sud-ouest (SW). Les vitesses sont faibles, 3 m/s en moyenne. Cet alizé continental cède la place progressivement, vers la mer, à un vent frais et humide donnant lieu à l'alizé maritime, sous influence océanique.

**Figure n° 2 : Rose des vents de la station de Dakar en 2011**



Source : ANACIM

Pour les températures, la région est soumise à deux saisons thermiques : une saison froide de décembre à avril avec une moyenne mensuelle variant entre 17° et 22° C de Décembre à Avril et de 22° à 30° C de Mai à Novembre coïncidant avec la (saison des pluies). On note aussi de faibles amplitudes thermiques ; les écarts diurnes et nocturnes dans chaque saison sont sensiblement les mêmes et sont faibles : 1,4°C pour la saison chaude et 1,5°C pour la saison froide.

Le milieu biologique présente une région marquée aujourd’hui par une végétation, qui est à l’état de relique et est majoritairement ornementale : Neem, flamboyants, et dans une moindre mesure cultuelle avec les quelques baobabs qui subsistent dans les concessions léboues surtout dans la CAGD. Par contre en ce qui concerne la faune dans notre zone on note une pauvreté de la ressource faunique et cela peut s’expliquer par le milieu urbain qui donne lieu à des conditions de vie peu favorable aux espèces fauniques.

## 2.2- Données démographiques

**1958 est l’année de la construction des lotissements des Sicap liberté en particulier celle des Liberté 1 et du Printania communément appelé Score (actuel Casino). La commune d’arrondissement des Sicap Liberté s’étend sur une superficie de 2,2 km<sup>2</sup> avec une population au dernier recensement général de la population et de l’habitat (2002) d’environ 41 889**

**habitants soit une densité de 19040hbts/km<sup>2</sup> et compte 5.109 maisons et 6509 populations ménages.** La population Sicapoise a une structure très jeune et cosmopolite.

En ce qui concerne la CADD qui s'étend sur une superficie de 1,3km<sup>2</sup>, elle comptait avec le recensement de 2002 une population de 35452 habitants répartie en 5211 ménages selon les estimations de la DPS / RGPH III 2002. Toutefois elle a une spécificité qui résulte dans le fait qu'on y rencontre tous les corps de métier dans leurs diverses composantes.

La CAB s'étend sur une superficie de 1,2 km<sup>2</sup> et occupée par une population d'environ 50597 habitants soit une densité de 42163hbts/km<sup>2</sup> et 9006 ménages.

La population de CAGD quant à elle, a connu un accroissement global de 20% entre 2002 et 2010, soit respectivement de 64.290 à 77.050 et en 2007 elle avait une population de 72.339 habitants avec 7657 ménages répartie sur une superficie de 1 km<sup>2</sup>, la CASL elle, compte 5.109 maisons et 7351 ménages selon les projections de la DPS.

Cette population est issue des recasements de population en provenance des zones antérieurement contigües au Centre Ville qui ont été par la suite englobées par l'urbanisation en cours, au niveau de la capitale, dans le voisinage du port, des chemins de fer et des activités industrielles etc.

Quatrième commune d'arrondissement la plus peuplée parmi les 19 qui composent la Ville de Dakar. Cette situation explique le fait que l'occupation de l'espace est très dense. Il n'y existe pas de réserve foncière pour permettre un aménagement conséquent d'espaces pour les besoins collectifs tels que les havres de verdure.

De cette forte concentration démographique de la commune il en résulte des réseaux d'assainissement désuets et un environnement urbain de plus en plus dégradé associé à un problème de gestion des déchets et une raréfaction des espaces verts contribuant à l'amélioration du cadre de vie des citadins.

En somme nous avons sur le tableau ci-dessous les estimations de population dakaroise sur 10 ans après le recensement général de 2002.

**Tableau n° 3 : Estimations de la population des communes d'arrondissement en 2013**

Communes d'arrondissement	Superficie	Estimations en 2013
Grand Dakar	1 km <sup>2</sup>	81962
Biscuiterie	1,2 km <sup>2</sup>	64504
Dieuppeul Derklé	1,3 km <sup>2</sup>	45198
Sicap Liberté	2,2 km <sup>2</sup>	81962

**Source :** République du Sénégal, Ministère de l'Economie et des Finance/ Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), Estimation de la population du Sénégal de 2005 à 2015, janvier 2005

On note sur ce tableau estimant la population en 2013 une forte concentration de population sur de petite superficie.

Enfin sur la carte d'occupation du sol dans les communes d'arrondissement de Grand Dakar et Dieuppeul Derklé ci-dessous constitue la base sur laquelle nous pouvons aussi remarquer une prédominance du bâti sur les espaces verts.

Carte n°2 : Occupation du sol



## DEUXIEME PARTIE

### LES ESPACES VERTS : CARACTERISTIQUES ET RELATIONS AVEC LA PERIPHERIE

## **Deuxième partie : les espaces verts : caractéristiques et relations avec la périphérie**

### **Chapitre I : Les caractérisques des espaces verts urbains**

A travers une lecture du patrimoine vert, de son évolution et des actions antérieures on a essayé de faire l'état des lieux en matière d'espaces verts dans le département de Dakar, des deux CA de Grand Dakar, Dieuppeul – Derklé et des deux allées en particulier. A cela s'ajoute une définition de la vocation des espaces verts dans l'ossature urbaine et une identification des pratiques voire des usages que les populations font de ces allées.

#### **1.1- Les espaces verts dans la ville de Dakar**

De ce fait on peut retenir que la gestion des espaces verts met en exergue les problèmes d'urbanisation de la capitale sénégalaise qui étouffe du fait de la surpopulation et entraîne une dégradation continue et quasi irréversible de l'environnement urbain.

Force est de constater qu'actuellement, dans la ville Dakar et sa banlieue, il n'existe que de rares espaces verts, dont celle de la Place de l'indépendance, située au cœur du centre ville de la capitale sénégalaise. Cet espace vert occupe une position stratégique qui se singularise par un décor exceptionnel de plusieurs espèces d'arbres (papayers, manguiers, lauriers et palmiers) encadrant les majestueux immeubles du centre-ville.

A cela s'ajoutent aussi d'autres espaces verts tels que :

- L'espace vert situé devant la Radio Télévision Sénégalaise (RTS) ;
- A l'Est des allées du Centenaire menant au quartier Gibraltar, il existe un petit espace qui s'impose à la vue, par ses nombreux palmiers plantés tout autour et des arbustes à l'intérieur.

#### **1.2- Etat des lieux des espaces verts dans les communes d'arrondissement de Grand Dakar et Dieuppeul Derklé**

La CAGD compte uniquement deux(02) espaces verts publics voir jardins publics. Ces espaces se localisent dans les quartiers de la zone A avec le Grand jardin qui garde encore son statut d'espace vert mats, il fait face à un manque d'entretien. Par contre le Petit jardin, bien que fréquenté encore par certains usagers, est complètement détérioré et fait office de dépôt d'ordures (cf. photos n°5 et n°6).

### **Pl. photographique n°1 : Petit jardin de la zone A dans la CAGD**



Source : F.Ly / Enquête de terrain 2013

### **Pl. photographique n°2 : Grand jardin de la zone A dans la CAGD**



Source : F.Ly / Enquête de terrain 2013

S'agissant de la CADD, suite à l'enquête de terrain, nous avons pu recenser huit (8) espaces qui étaient dédiés à la population pour servir de jardins tels que : les jardins des quatre quartiers des Dieuppeul qui sont devenus aujourd'hui des terrains de football et de basketball. A cela s'ajoutent trois (03) jardins au niveau des Sicap Liberté 3 dont un seul est aménagé par une résidente du quartier et c'est le même cas pour le jardin aménagé au niveau du quartier de Dieuppeul 1 et faisant face à l'Université Dakar Bourguiba(UDB).

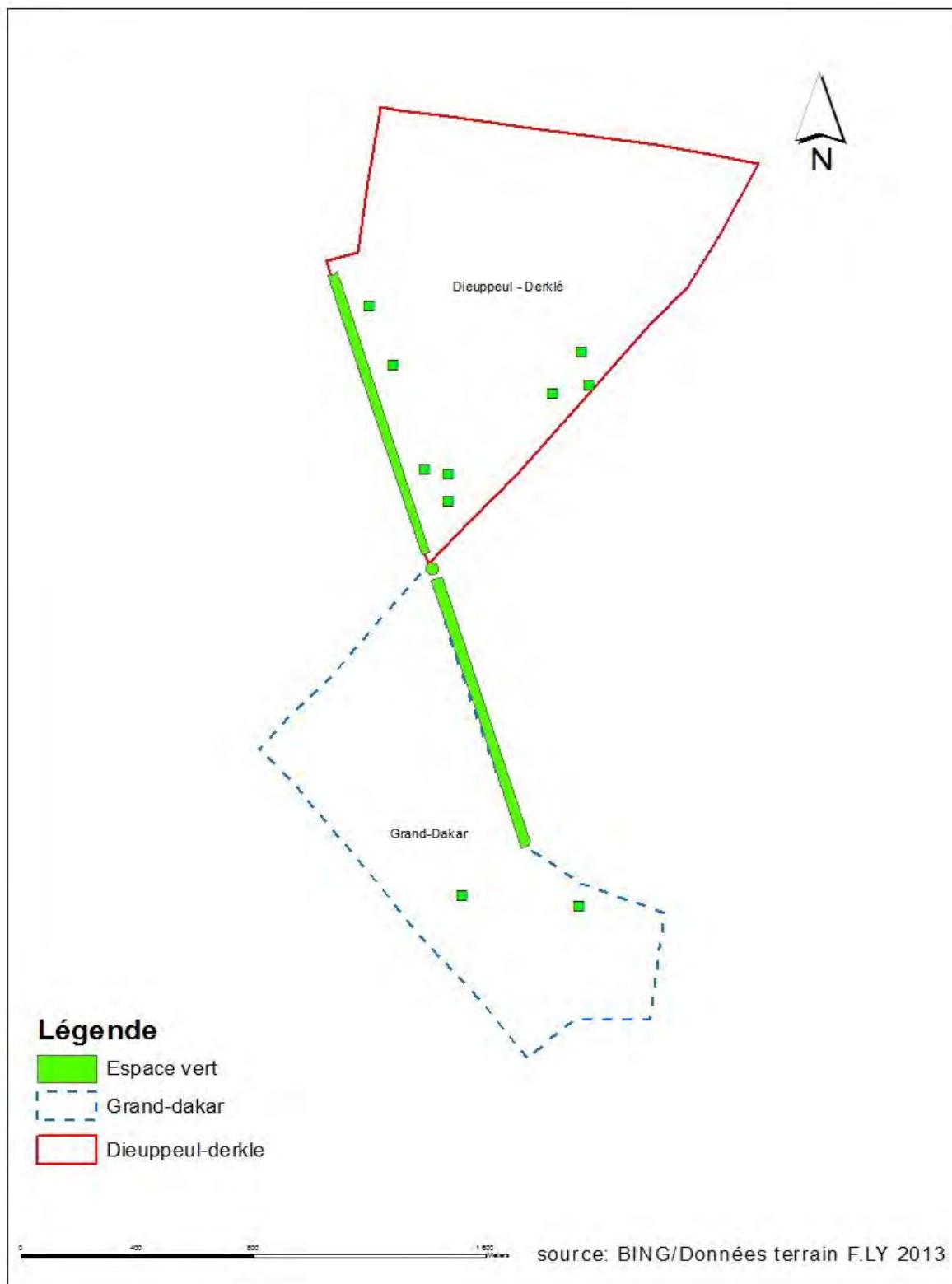
En résumé sur l'ensemble de la CADD, seul deux (02) jardins ont été aménagés et tous les autres jardins ont soit changés de fonction, soit en chantier ou complètement abandonnés (cf. tableau et carte ci-dessous).

**Tableau n°4 : La liste des espaces verts de la zone d'étude**

Communes d'arrondissement	Nomenclature des jardins	Etat actuel
CA Dieuppeul Derklé	Jardin Dieuppeul 1	Terrain de football
	Jardin Dieuppeul 2	Terrain de basket
	Jardin Dieuppeul 3	Terrain de football
	Jardin Dieuppeul 4	Terrain de football
	Jardin UDB Dieuppeul 1	Partiellement aménagé
	Jardin A Liberté 3	En cours de réhabilitation
	Jardin B Liberté 3	Aménagé
	Jardin C Liberté 3	Abandoné
CA Grand Dakar	Grand jardin de la zone A	Aménagé mais insalubre
	Petit jardin de la zone A	Abandoné

Source : Fatimata Ly/ Enquête de terrain 2013

**Carte n°3 : Localisation des zones ayant un statut d'espaces verts dans les communes d'arrondissement de Grand Dakar et Dieuppeul Derklé**



Nous remarquons que sur cette carte de localisation des espaces verts dans les deux communes mitoyennes, celle de CADD compte un nombre supérieur de lieux ayant un statut d'espaces verts. Quant à la CAGD, elle fait face à un manque d'espace vert et plus particulièrement de jardins et le seul espace vert qu'elle peut revendiquer est celui du Grand jardin de la zone A qui se dégrade à cause d'un mauvais entretien de la part de tous les acteurs concernés.

En somme la situation écologique dans les CA est actuellement déplorable avec des espaces verts qui ont subi des pressions jusqu'à changer même de vocation.

### **1.3- Les allées Cheikh Sidaty Aïdara et Khalifa Ababacar Sy**

L'allée **Cheikh Sidaty Aïdara** a été aménagée le 21 novembre 1988 avec l'initiative de la ville de Dakar en collaboration avec la direction des espaces verts urbains(DEVU) de cambérène, de même que l'allée **Khalifa Ababacar Sy**, aménagée en 1996. Cette allée se situe dans l'espace communal de la CA de Dieuppeul Derklé et se localise du côté Est de la commune d'arrondissement des Sicap Liberté. L'allée KAS joue un rôle de frontière entre la CASL et celle de CADD. Toutefois l'allée KAS s'appelait avenue de la Liberté avec les lotissements de la SICAP. L'aménagement des allées KAS a été financé par les fonds propres de l'AGETIP en collaboration avec la mairie de Dakar et le ministère de l'Urbanisme.

Certes les allées avec leur asphalte demeurent mais on ne peut plus les considérer comme des espaces verts actuellement car ayant perdu leur aspect verdoyant.

Concernant les allées CSA, elles se situent dans l'emprise communale de la CAGD du côté Est et juste à la lisière Ouest de la CA de Biscuiterie.

Cependant aussi bien les jardins que les allées concernant notre zone d'étude, on assiste à un état de dégradation très avancé de ces espaces verts et d'autres ont été détournés de leur fonction.

S'agissant des allées CSA on ne peut plus parler d'espaces verts car elle est devenue un lieu d'occupation anarchique avec la présence de tous les corps de métiers, d'installations sauvages. Et en ce qui concerne les allées KAS nous pouvons certes remarquer que par rapport aux années 1960 elle a bénéficié d'aménagement de qualité respectant les critères d'espaces verts. Mais elles se trouvent actuellement dans un état de délabrement sans précédent avec les pressions auxquelles elle fait face telles que l'occupation de l'allée par les SDF, et les cantines faisant office de boutiques ou de restaurants.

A cela s'ajoutent des dépôts d'ordures, des odeurs nauséabondes causées par des urines, preuves de l'absence de toilettes sur toute la longueur des allées. Sur les photographies suivantes, nous pouvons identifier l'Avenue de la Liberté vers les années 1960, actuelles allées Khalifa Ababacar Sy.

Actuellement les allées KAS et CSA objet de notre étude, se caractérisent par des alignements d'arbres omniprésents qui bordent les rues des Sicap Liberté et Dieuppeul Derklé, de Grand Dakar et Biscuiterie. Cependant l'alignement de ces grands arbres ne se fait pas sentir à cause de la promiscuité, de l'occupation anarchique de la rue par les gens, de l'installation de commerces illégaux, du dépôt des ordures, du manque d'entretien des plantes.

Et sur ces deux allées servant de lieux de détente pour les citadins nous avons remarqué un changement de fonction de ces espaces due à l'usage que les populations en font de ces espaces publics.

Cependant aussi bien les jardins que les allées concernant notre zone d'étude, on assiste à un état de dégradation très avancé de ces espaces verts et d'autres ont été détournés de leur fonction.

Au niveau des allées CSA on ne peut plus parler d'espaces verts car elle est devenue un lieu d'occupation anarchique avec la présence de tous les corps de métiers, d'installations sauvages. Et en ce qui concerne les allées KAS nous pouvons certes remarquer que par rapport aux années 1960 elle a bénéficié d'aménagement de qualité respectant les critères d'espaces verts. Mais elles se trouvent actuellement dans un état de délabrement sans précédent avec les pressions auxquelles elle fait face telles que l'occupation de l'allée par les SDF, et les cantines faisant office de boutiques ou de restaurants.

A cela s'ajoutent des dépôts d'ordures, des odeurs nauséabondes causées par des urines, preuves de l'absence de toilettes sur toute la longueur des allées. Sur les photographies suivantes, nous pouvons identifier l'Avenue de la Liberté vers les années 1960, actuelles allées Khalifa Ababacar Sy.

**Pl. photo. n°3 : Allées Ababacar SY, 1960**



Source : SICAP

**Pl. photo. n°4 : Allées KAS 2013**



Source : F.Ly / Enquête de terrain 2013

Actuellement les allées KAS et CSA se caractérisent par un état de dégradation sans précédent. Elles aménagées pour servir de lieux de détente pour les citadins mais ces espaces verts ne font plus la fierté des riverains et ne répondent plus à leur vocation d'antan. Les images qui suivent illustrent de l'état actuel des allées.

**Pl. photographique n°5 : Intérieur des allées Khalifa Ababacar Sy(KAS)**



Source : F.Ly/ Enquête de terrain 2013

### **Pl. photographique n°6 : Intérieur des allées Cheikh Sidaty Aïdara(CSA)**

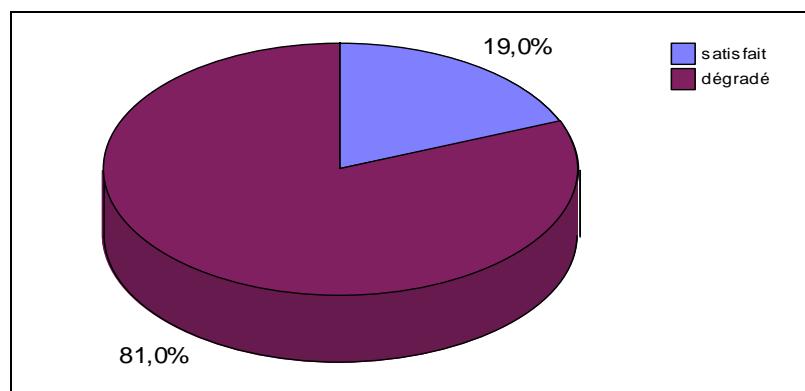


**Source F.Ly/ Enquête de terrain 2013**

Ces images témoignent de l'état de dégradation et d'insalubrité qui régnent à l'intérieur des allées Khalifa Ababacar SY et Cheikh Sidaty Aïdara, cela suppose ainsi un manque d'entretien malgré la présence des agents de surface de la mairie de la ville Dakar (ENTENTE CADAK- CAR) et ceux de l'AGERROUTE chargés du désensablement des routes et des trottoirs. A cela s'ajoute un détournement de la vocation de ces allées par les populations riveraines et les usagers de ces espaces.

Enfin, à travers le traitement des données relatives à l'appréciation des enquêtés par rapport à l'état actuel des allées qui leur servaient de lieux de détente, nous constatons que, 81% des enquêtés affirment que les allées sont dégradées et 19% jugent que leur état est acceptable. A cela s'ajoute 22,2% qui pensent que par rapport à l'état des allées KAS et CSA cet espace ne remplit plus les critères de lieu de verdure participant à améliorer leur cadre de vie ; et enfin 77,8% disent le contraire. Le diagramme qui suit illustre nos analyses.

**Figure n°3 : Appréciation des populations par rapport à l'état actuel des allées**



**Source : Fatimata Ly/enquête de terrain 2013**

## **Chapitre II : La vocation des espaces verts, les pratiques des usagers sur ces allées et leurs impacts sur le cadre de vie des populations**

### **2.1- La vocation des espaces verts dans le cadre de vie des citadins**

De manière générale les spécialistes des paysages urbains confèrent trois fonctions principales aux espaces verts : Une fonction écologique, une fonction sociale et une fonction esthétique. Une gestion rationnelle des espaces verts en ville permet d'offrir un environnement agréable qui répond à des **usages très divers** tels que :

- Un attrait touristique grâce à leur caractère et l'esthétique ;
- Un espace de détente, de distraction et de loisirs pour les populations et favorise les relations sociales ;
- Un espace à vocation de « créer des barrières contre le bruit et la poussière, mais constitue aussi une source de fraîcheur, une satisfaction visuelle et une stimulation intellectuelle.» et «Les sorties vers les espaces verts sont synonymes de détente et aiguisent notre concentration»<sup>29</sup>

Les espaces verts ont aussi une vocation thérapeutique comme le montrent les études de Grahn, cité par Nilson et Randrup « les moments passés au grand air ont une fonction curative réelle pour les patients et les résidents des hôpitaux, des hospices de vieillards et des maisons de repos»<sup>30</sup>.

Il est ainsi reconnu que les espaces verts sont des outils précieux dans le développement durable et l'amélioration du cadre de vie urbain.

Toutefois face à l'état de dégradation dans lequel les allées se trouvent actuellement, on a noté qu'elles ont changé de fonction voire de vocation.

Ce changement de vocation est beaucoup plus perceptible sur les allées CSA qui ont une vocation économique avec l'occupation illégale de commerce, de stationnement de voitures, elles assurent aussi une vocation d'habitat provisoire pour certains, d'élevage et de dépotoir d'ordures pour d'autres (cf. pl. photographique n°7).

---

<sup>29</sup> ADRA. Ali-Khodja, Aménagement urbain : La problématique de l'espace vert public dans la ville de Constantine, Science et Technologie, D - N° 32, Décembre 2010, 18 pages

<sup>30</sup> idem

## Pl. photographique n°7 : Les différents usagers des deux allées



Source : Fatimata Ly/enquête de terrain 2013

Il est aussi important de souligner que dans une région comme Dakar, qui concentre la majeure partie de la population nationale soit 3.137.196 hbts<sup>31</sup>, il est difficile de voir un espace vert qui répond à sa vocation.

En somme face au rythme effréné de son processus d’urbanisation dans les villes et à une raréfaction des réserves foncières, les citadins ont tendance à utiliser ces espaces verts à d’autres fins.

### 2.2- Usages et pratiques sur ces allées

Les allées KAS et CSA ne peuvent plus se vanter d’offrir à ses urbains des espaces de détente et de délassement, ni d’espaces de jeux pour enfants. Les allées consacrées aux espaces verts à vocation sociale et récréative font actuellement l’objet de plusieurs pratiques de la part des

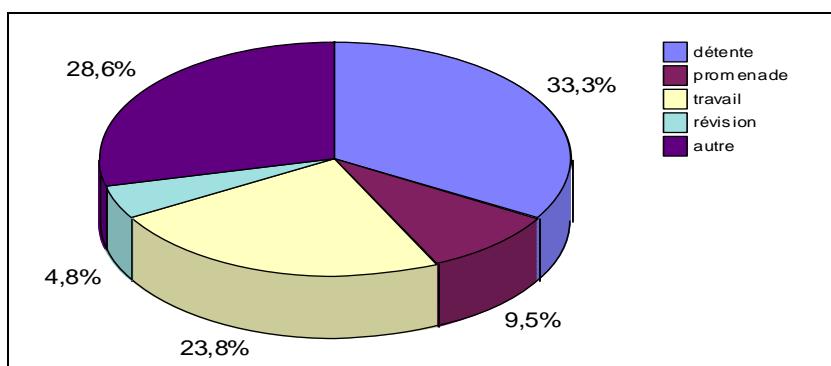
<sup>31</sup> Source : ANSD. RGPHAE 2013

usagers de ces espaces de détente. Et à travers nos enquêtes on a pu voir après le traitement des données nous avons obtenu qu'une grande partie de la population utilise ces allées pour se détendre. Car même si ces allées ne répondent plus aux critères d'espace verts, les habitants de notre zone d'étude évoquent la promiscuité qui règne à l'intérieur des maisons et qui les obligent à occuper ces allées en permanence.

Cependant nous avons observé que 23,8% de ces usagers viennent sur ces allées parce qu'elles constituent leurs lieux de travail tel que le petit commerce, des « parkings » et les « fast Food », etc.)

On en constate que ces allées ne plus répondent à leur vocation d'embellissement ou de loisir avec le détournement d'usage que les populations font d'elles (cf. figure n°3).

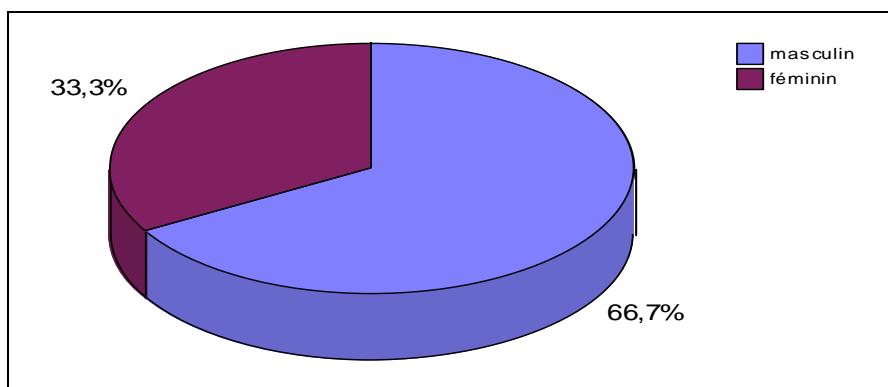
**Figure n°4 : La pratique des usagers sur ces deux allées**



Source : Fatimata Ly/enquête de terrain 2013

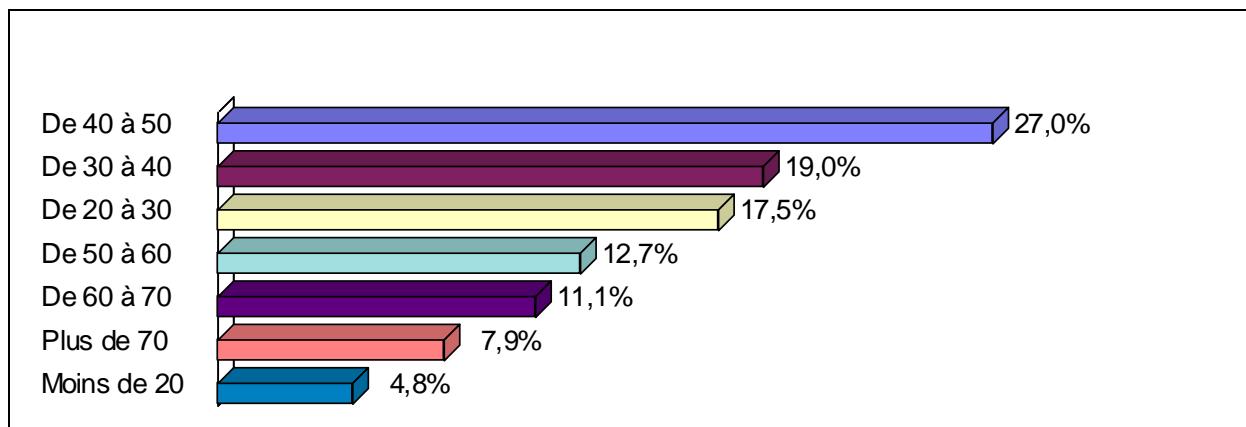
En outre sur ces pratiques au niveau des allées on a pu avoir le taux de fréquentation par rapport à l'âge et au sexe et les graphiques suivants en sont des illustrations.

**Figure n°5 : Répartition des usagers de l'allée selon le genre.**



Source : Fatimata Ly/ enquête de terrain 2013

**Figure n°6 : Répartition des usagers de l'allée par rapport à l'âge**



Source : Fatimata Ly/ enquête de terrain 2013

A travers le graphique n°5, nous pouvons remarquer que les allées sont plus fréquentées par la population masculine que celle féminine. Et pour le diagramme n°6 nous notons une faible présence de la jeunesse âgée d'au moins 20 ans et une supériorité d'usagers âgés entre 40 ans et 50 ans. Pour cela notre observation du terrain nous a permis de voir que la population masculine et d'âge variant entre 40 et 50 ans est plus présente dans les allées parce que cet espace leur serve pour la plupart de lieu de travail.

En ce qui concerne la faiblesse de la fréquentation des femmes, cela peut s'expliquer par la période de fraîcheur durant laquelle nous avons mené nos enquêtes, car, les enquêtées (femmes) affirment préférer se détendre sur les allées en période de chaleur au niveau des allées CSA. Et la faiblesse de la fréquentation d'usagers âgés d'au moins 20 ans peut s'expliquer par le fait que sur toute la longueur des deux allées il y'a pas la présence de structures accueillant des jeunes de cette âge pouvant entraîner une forte fréquentation sur toute la bande.

### **2.3- L'impact des espaces verts dans le cadre de vie des citadins**

Comme tout aménagement, celui des espaces verts entraîne aussi des impacts potentiels sur le cadre de vie urbain. A ces impacts on a pu en identifier d'une part des impacts négatifs et de l'autre des impacts positifs.

S'agissant des impacts négatifs que les espaces, c'est du point de vue social et environnemental qu'il faut noter. La présence de ces espaces publics est actuellement source

de débauche car servant de lieux de rencontre pour acteurs de vandalisme, de proxénétisme et surtout de dépotoirs d'ordures pour certains riverains.

Mais concernant les impacts positifs que ces espaces verts ont sur le vécu des populations c'est leur apport psycho-social dans l'aire urbaine que nous retenons dans notre étude. L'aménagement d'espaces verts est porteur de dynamique sociale dans la mesure où cela permet de soutenir la cohésion sociale entre les riverains et participe aussi à l'amélioration de la santé mentale donc du bien-être des citadins. Ce sont des lieux qui ont des impacts positifs sur la psychologie des populations qui sont victimes de violences domestiques, fatigue mentale, stress, d'anxiété et même du syndrome de déficience d'attention et d'hyperactivité chez les enfants.<sup>32</sup>

Les espaces verts bénéficient d'une très forte connotation positive auprès des citadins. D'après la perception des populations, la présence d'espaces verts est un critère majeur définissant la qualité du cadre de vie. Selon les riverains des allées KAS et CSA « Un espace vert doit avoir un impact dans le cadre de vie des citadins en participant du point de vue esthétique à l'embellissement des quartiers. Mais aussi il doit être un lieu sûr, agréable et social pour ceux qui le fréquentent». Par contre ces allées n'offrent pas ces avantages actuellement.

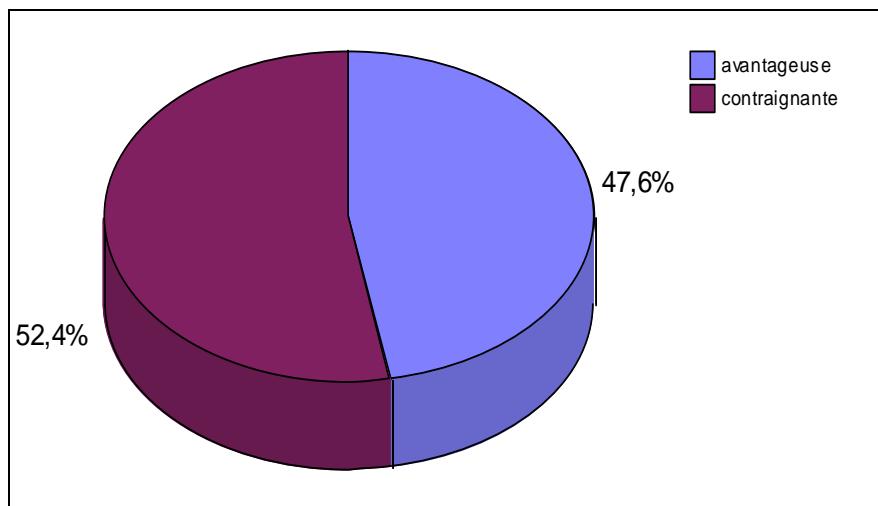
En outre les impacts psycho-sociaux de ces espaces verts se reflètent dans la dynamique individuelle (psychologique) et collective (sociale). Les espaces verts considérés comme des espaces de vie et d'humanité pour l'urbain répondent, en même temps, aux attentes de nature et du « vivre ensemble » des habitants. Par contre nous avons remarqué que 52,4% des personnes enquêtées jugent que ces allées sont plutôt source de contraintes.

En définitive la présence de ces allées dans le cadre de vie des riverains engendre plus d'impacts négatifs tels que : l'insécurité et l'insalubrité (cf. figures n°.7 et n°8).

---

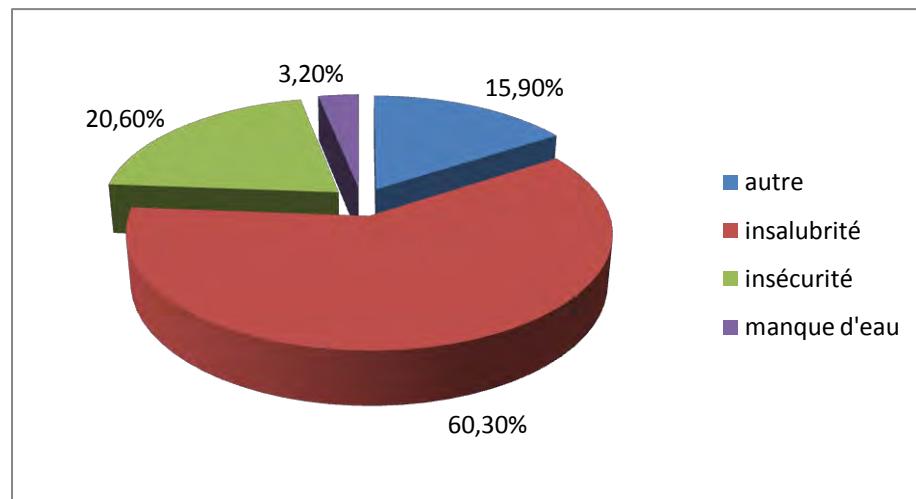
<sup>32</sup> Sandrine Manusset, « Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains »

**Figure n°7: L'impact des allées sur le cadre de vie des citadins**



Source : Fatimata Ly, 2013

**Figure n°8 : Typologie des contraintes notées dans les allées**



Source : Fatimata Ly, 2013

## **TROISIEME PARTIE**

**LA GESTION DES ESPACES VERTS URBAINS : ACTEURS,  
CONTRAINTE ET PERSPECTIVES**

5

## **Troisième partie : La gestion des espaces verts urbains : acteurs, contraintes et perspectives**

Cette partie traite de deux questions, d'une part le rôle joué par les collectivités locales et les populations dans l'appropriation de ces allées et d'autre part les contraintes et les perspectives dans le processus de réhabilitation de ces allées.

### **Chapitre I: Le rôle des différents acteurs dans l'appropriation de ces allées**

#### **1.1- Le rôle des collectivités locales dans l'appropriation de ces allées**

Les deux allées se situent certes dans les emprises communales de la CADD et de CAGD mais elles sont des espaces classés relevant de la responsabilité de la mairie de la ville de Dakar. Les CA dans lesquelles se trouvent ces allées ont seulement la compétence du nettoiement de ces allées. Ainsi il se pose une certaine dualité entre les autorités des CA et celles de la ville de Dakar par rapport à la gestion de ces allées.

On notait une incapacité des communes à assurer cette compétence transférée (le suivi et l'entretien de ces allées en matière de nettoiement). Cette incapacité des CA se justifie dans l'idée selon laquelle, la gestion des espaces publics à Dakar suit la démarche d'une ville qui fait face à la fois à « des projets centralisés et un modèle de ville organisée, propre, apaisante et de l'autre des pratiques spontanées d'occupation, de conflit-négociation, de déguerpissement avec ou sans recasement ou régularisation » (Leimdorfer, 1999). Et dans nos interviews les autorités municipales affirment qu'elles n'ont pas « la prérogative de la gestion de ces allées. Seule la mairie de la ville de Dakar avec son cabinet ont la compétence de gérer ces allées ainsi que tout le patrimoine vert dans toute la région. La seule prérogative dont les CA peuvent exercer est celle de suggestions mais le dernier mot revient à la grande mairie qui centralise tous les pouvoirs de gestion des espaces ».

En définitive le rôle jouer par les collectivités locales dans l'appropriation de ces allées n'est pas visible, dans la mesure où assurant même le nettoiement de ces lieux, ces derniers présentent toujours un aspect d'insalubrité et de dégradation sans précédent.

## **1.2- Le rôle des populations dans l'appropriation de ces allées**

La participation directe des populations avec les municipalités et les services forestiers ou d'horticulture/paysagiste demeure encore faible, ne dépassant pas le cadre restreint de l'organisation d'opérations ou plutôt de campagnes d'embellissement et de verdissement de la ville. Ainsi se pose la question de la place des citadins dans le processus d'aménagement et de gestion des espaces verts dans la cité. A l'évidence, les populations, à travers des mouvements et regroupements associatifs, veulent être actives dans les prises de décision qui concernent ces aires de détente contribuant à l'amélioration de leur cadre de vie et s'impliquer comme des citoyens ou acteurs exemplaires dans le développement durable de la cité.

Apparemment, les dispositions et orientations stratégiques mises en place ne permettent pas une participation effective ni un poids déterminant dans la prise de décision de la part du public. Le constat montre des citadins jouant un rôle de spectateur, car de la théorie à la pratique des projets d'aménagement ou de réhabilitation des espaces verts dans les CA du département de Dakar, l'implication des populations ne se fait sentir que dans les moments post-décisionnels concernant les finalités et le périmètre du projet. Cela étant, la population de ces CA n'est pas mise en situation de consultation et de concertation réelle. Dans le fond, leur participation ne cherche pas la démocratisation de l'action publique dans les projets de réalisation des espaces verts dans les villes.

Concernant l'aménagement des jardins de la zone A dans la CAGD, sa réussite revient en grande partie aux riverains, qui, dans un élan de civisme et de conscience écologique, prévoit que chaque habitant puisse disposer d'un environnement approprié pour satisfaire ses besoins récréatifs et avoir une respiration saine comme le précise l'article R 172 dans les dispositions générales du code de l'urbanisme.

Cependant, les populations riveraines avec la collaboration des CA et certains mouvements associatifs (les Moustachidines, l'Association des Habitants de Dieuppeul Derklé, les Baye fall de Kara, l'ASC Niary Tally etc.) organisent annuellement une journée de nettoiement « SET SETAL » au niveau de ces allées.

En somme, vue la polarisation de ces allées et le taux de fréquentation il est évident qu'une journée est loin de suffir pour entretenir la propreté de ces espaces.

## **Chapitre II : Contraintes et perspectives pour la réhabilitation des allées KAS et CSA**

### **2.1- Les contraintes d'une bonne gestion des espaces verts et des allées KAS et CSA**

En regardant de près l'état dans lequel se trouvent les deux allées, il y a lieu de se poser la question de savoir s'il existe des textes qui accompagnent la politique publique dans la gestion des espaces verts urbains.

Vue le contexte politique et stratégique en matière d'aménagement du territoire urbain et de la gestion des espaces en ville on peut dire que les villes sénégalaises sont dotées d'arsenal juridique pour la préservation du cadre de vie urbain et des espaces publics. Mais il semble qu'il y a une certaine contradiction dans l'application de ces textes.

A cet effet, deux tendances s'affrontent par rapport à l'aménagement gestion des espaces verts dans la ville de Dakar.

La première tendance estime qu'il faut doter les services techniques de politiques et moyens forts pour mieux gérer les espaces verts en général et les allées en particulier.

L'insuffisance des moyens financiers, techniques, matériels et humains constitue un frein pour mieux gérer les espaces verts du point de vue de leur protection et de leur développement durable.

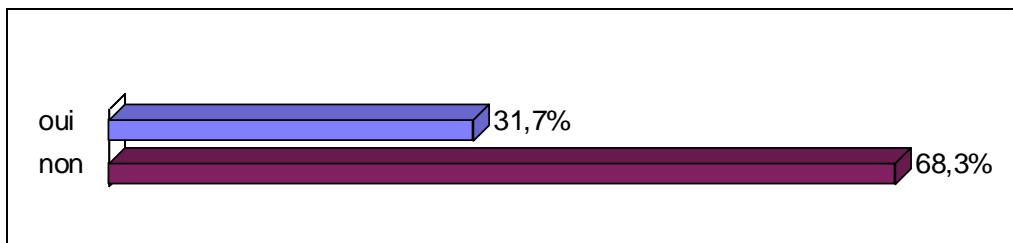
La deuxième tendance est celle qui pense que les compétences transférées aux collectivités en matière de gestion des espaces doivent être accompagnées de moyens afin que les CA qui abritent espaces puissent assurer l'entretien et le suivi de leur aménagement.

A cela s'ajoute un manque de politique de sensibilisation et d'implication des populations bénéficiaire de ces aménagements. Hormis le code de l'urbanisme en son article 78 à la section II relative aux sanctions et à la réglementation des espaces verts, on note un vide concernant les moyens coercitifs face à l'occupation et aux pratiques illégale au niveau des espaces verts en général et de ces allées.

En outre à un besoin de poumon vert de plus en plus grandissant en ville, il se pose des contradictions d'intérêts entre les acteurs et cela à entraîner une non implication de ces derniers dans la gestion des espaces verts. Et à travers nos enquêtes et interviews il est ressorti que ce défaut d'implication des acteurs concernés constitue un facteur dégradant des ces allées et une contrainte pour sa réhabilitation.

Les résultats de nos analyses montrent que 68,3% de la population de notre zone d'étude affirment que la non implication des acteurs est un facteur dégradant de ces allées. Car il est ressorti de ce défaut d'implication un manque d'entretien de la part des autorités en charge de la gestion de espaces et surtout de leur propriété (cf. figure n°9).

**Figure n°9 : L'appréciation des populations par rapport à l'entretien des allées par les autorités municipales**



Source : Fatimata Ly, 2013

Toutefois le fait pertinent qui semble corroborer la non implication des acteurs sur la gestion de ces espaces verts urbains c'est la concentration de toutes les compétences par l'autorité municipale de la ville de Dakar en matière de gestion des espaces verts. Ainsi les acteurs dans les CA les populations voient leur implication limitée bien qu'il y'ait de leur part une volonté de participer à la gestion de leur cadre de vie et des ses espaces verts.

A ces contraintes politiques s'ajoutent celles qui sont sociales telles que :

- L'explosion démographique et la pauvreté urbaine notée dans les CA de notre zone d'étude, les allées sont confrontées à de fortes pressions de part des populations. Et ces pressions ont entraîné une dégradation de l'environnement urbain, avec une diminution des critères d'espaces verts dont ces allées faisaient office et une détérioration de la qualité des équipements installés sur ces espaces de détente.
- L'absence d'éducation environnementale pour la majeure partie de la population de notre zone d'étude, constitue aussi une contrainte. Cela est visible à travers les comportements négatifs qu'affichent les populations voir les citadins vis- à - vis de ces deux allées en s'adonnant à des actes répétés d'occupation illégale, de vandalisme (cf. Pl. photographique n°7).

**Pl. photographique n°8 : Le comportement des citadins face à ces espaces voire même jardins publics**



Source : F.Ly / Enquête de terrain 2013

- Des contraintes culturelles existent face à la présence de certaines espèces florales telles que le **Gmélina** pour les populations issues des zones rurales ou enracinées dans leurs croyances traditionnelles selon laquelle certaines espèces végétales sont sacrées ou “maudites”. Ainsi les autorités municipaliés et les aménagistes de ces espaces verts sont confrontées à des réticences de plantation par les populations lors des activités de reboisement dans leur localité et des atteintes portées à ces espaces verts publics.

En résumé face à ces multiples contraintes évoquées ci-dessus, il existe cependant des perspectives en vue d'une réhabilitation et d'un développement durable de ces allées.

## **2.2- Les perspectives d'une bonne gestion des espaces verts et des allées KAS et CSA**

### **2.2.1- La réhabilitation des allées : un enjeu pour les collectivités locales**

L'aménagement des espaces verts constitue un enjeu pour les autorités en charge de l'administration de la cité, celles de Grand Dakar et de Dieuppeul Derklé ne peuvent se vanter d'offrir à leurs habitants des espaces de verdure pour une meilleure qualité du cadre de vie. Certes les surfaces consacrées aux espaces verts à vocation sociale et récréative sont nettement insuffisantes. Mais nos décideurs ou nos planificateurs et la plupart de nos acteurs urbains sembleraient faire fi du rôle que ces espaces peuvent jouer en milieu urbain notamment sur le bien-être et sur la santé de la population.

Et face à toutes ces défaillances de la part des autorités, il est impérieux de procéder à une phase de réhabilitation des jardins publics (de la zone A, des quatre quartiers des Sicap Dieuppeul et des Sicap Liberté III), des allées Ababacar Sy et créer des espaces verts protégés au niveau de l'allée Cheikh Sidaty Aïdara, en bordure du Boulevard Dial Diop, aux abords de la Mairie de Grand Dakar et du terrain multisports (stade Demba Diop) et le rond point du Jet d'eau constituant la zone tampon des deux allées.

Mais dans le processus d'aménagement des espaces de verdure dans les villes, on note certaines inégalités socio-spatiales et des injustices environnementales. Ainsi il est nécessaire d'améliorer la qualité de vie et promouvoir l'existence de la nature en ville pour tous.

Enfin il est important de retenir, pour l'image des autorités, que ces espaces doivent être aménagés afin d'offrir aux citadins un espace de détente. Et cela peut aussi estomper les velléités des promoteurs véreux qui pourraient être tentés de récupérer ces espaces de verdure ou des personnes dépourvues de conscience écologique.

L'aménagement et la gestion des espaces verts dans le département de Dakar en général et dans les CAGD, CASL et CADD en particulier apparaissent comme un défi technique, social, environnemental et surtout politique.

Il est alors impérieux de relever ce défi par tous les acteurs, car il y va de l'avenir des générations futures. En définitive, il est apparu, au terme de notre étude, des orientations stratégiques en matière de gestion et de réhabilitation des espaces verts. A ce titre quelques recommandations ont été retenues :

- Mettre l'accent sur une large concertation/sensibilisation avec l'ensemble des acteurs. L'objectif visé est de renforcer la participation de ces derniers (les populations

notamment) dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi évaluation de tout projet d'aménagement et de gestion des espaces verts. Il faut aussi essayer d'harmoniser les positions en mettant en synergie les différentes stratégies afin de solliciter et de promouvoir un cadre de concertation sincère entre les acteurs.

- Prôner une stratégie de sauvegarde et de création de zones vertes en procédant à des actions de :
  - Inventorier, sécuriser et aménager les zones vertes ;
  - Mettre en place un système d'alerte et de veille pour prévenir l'occupation irrégulière au niveau de ces espaces verts ;
  - Reverdir les berges des bassins de rétention et des lacs dans les villes.
- Il est aussi important d'établir des protocoles et des partenariats entre les services techniques des espaces verts urbains, les collectivités locales et les populations.
- Faire en sorte que l'espace vert soit perçu comme un enjeu électoral déterminant au niveau communal et régional, un enjeu économique pour les promoteurs immobiliers et les entreprises.
- Proposer des mesures d'accompagnement visant à favoriser les conditions à même de promouvoir une nouvelle approche de la composante végétale urbaine.
- Mettre en place une structure étatique qui aura pour principales prérogatives la coordination étroite et permanente avec les départements ministériels en charge de l'environnement, de l'horticulture, de l'aménagement des espaces verts et du cadre de vie urbains et d'une manière générale tous les partenaires classiques, afin d'échanger l'information, coordonner les actions, et harmoniser les politiques et les stratégies respectives en matière de gestion durable des espaces verts.
- Elaborer des lois et règlements pour la constitution d'un patrimoine foncier dédié à la création d'espaces verts et faciliter le partenariat public/privé, afin de promouvoir des outils ayant leur place dans l'arsenal juridique en vigueur.
- Apporter une assistance aux collectivités ou toute autre institution désirant développer une démarche ou un projet d'envergure en matière d'espaces verts, (création, gestion, concession).
- Mettre en place un fond spécial (dont l'alimentation pourra se faire par une participation de l'Etat, des sociétés privées et de tout donateur intéressé par le développement des espaces verts) dédié à la conception, l'aménagement et la gestion d'espaces verts.

- Mettre en place des outils de promotion des espaces verts dans la ville de Dakar et les CA en particulier afin d'assurer aux citadins un environnement sain et agréable. Ce qui devrait amener les autorités municipales à prendre en compte de nouvelles formes d'espaces verts dans la planification urbaine.
- Développer aussi dans les CA de notre zone d'étude et dans les allées en particulier une trame verte ponctuée de jardins pour améliorer leur image et répondre aux besoins d'une population en quête d'espaces verts pour les loisirs et la détente.
- Revoir les espèces adaptées afin d'éviter le développement excessif de certaines qui, en particulier par leurs racines, constituent une menace pour l'habitat et diverses infrastructures sociales (réseaux d'électricité, de téléphone et d'eau) ou qui sont menacées par des animaux en divagation dans les rues de la ville.
- Se focaliser sur les aspects qualitatifs de ces espaces afin de faire face à une raréfaction des espaces verts et une impossibilité de développer quantitativement des surfaces vertes dans la ville.
- Mettre en place des stratégies de protection et de promotion de l'environnement avec l'aménagement d'espaces verts urbains, participant aussi aux projets d'adaptation aux changements climatiques dans les villes.
- Enfin il serait temps, pour un développement durable de ces poumons verts au cœur des villes, que les communes d'arrondissement aient les prérogatives de la gestion des espaces verts dans leurs localités et mettre en œuvre de bonnes politiques de sensibilisation des populations sur l'utilité de ces espaces verts avant leur aménagement.

### **2.2.2- Les gages d'une gestion durable des espaces verts urbains et des allées**

Aujourd'hui le défi de l'aménagement des espaces verts pour les citadins est donc de premier ordre : s'il est réussi, il permettra de réconcilier les populations avec l'espace de verdure et les conduira à regagner ces lieux de détente et de loisirs.

Les allées CSA et KAS sont certes devenues des espaces vides, non-définies dans la trame verte dakaroise, mais restent essentiel pour les projets futurs d'aménagement et de réhabilitation des espaces verts de la mairie de la ville de Dakar. Le type d'aménagement ou de réhabilitation qui sera fait au niveau des allées dégradées, décidera de son succès, un des critères déterminants de la pérennisation d'un espace vert public. Pour que les allées CSA et

KAS jouent leur rôle de poumon vert, il faut alors qu'elles soient gérées par les municipalités dans lesquelles elles se trouvent et que les populations soient les garants de leur préservation. C'est sûr que les allées CSA et KAS, délaissées par les amoureux de verdure en zone urbaine, n'auraient pas cette posture d'espace abandonné si leur gestion était décentralisée et non sous l'autorité de la mairie de Dakar.

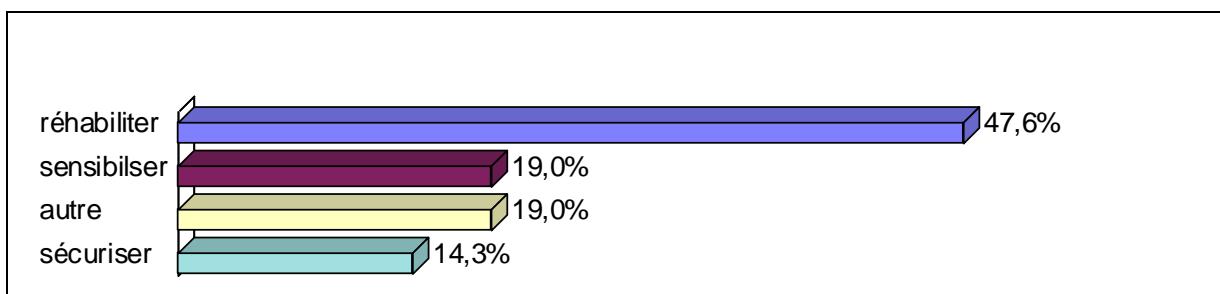
Par ailleurs il y'a l'occupation anarchique des populations ayant élu domicile dans ces allées, d'où une nécessité d'intervenir pour restaurer l'ordre et sensibiliser les riverains de l'importance de ces espaces dans leur environnement.

La vision de la DHEV est très intéressante à ce propos car elle lie le paramètre d'aménagement à celui d'entretien ou de préservation des espaces verts dans ces CA.

D'après le chef de division de DHEV, le manque de gestion de ces allées est la porte ouverte aux actes d'incivilité, de vandalisme entraînant même l'insécurité et la perte d'un patrimoine vert. Car des lieux non entretenus donnent en effet l'impression d'une absence de contrôle, d'un abandon du site par l'autorité publique.

Par contre une partie de la population cohabitant avec ces allées suggère une bonne politique de sensibilisation des bénéficiaires de ces espaces verts pour pouvoir assurer un développement durable. (cf. Graphique n°9)

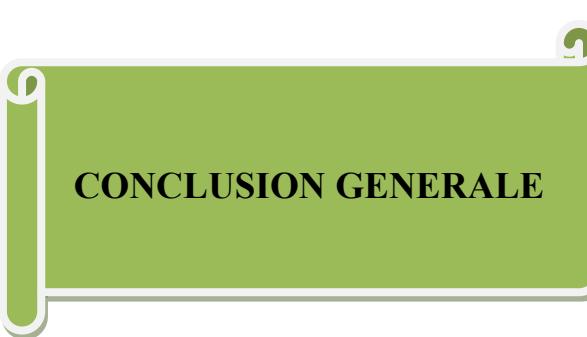
**Figure n°10 : Les attentes des populations**



Source : F. Ly/enquête de terrain 2013

La figure ci-dessus nous donne les tendances par rapport aux besoins des populations cohabitant avec ces allées. Nous avons ainsi une majorité qui opte pour des projets de réhabilitation soit les 47,6% des enquêtés et les 19% pensent qu'il faut renommer la fonction de ces allées puisque ces dernières ne remplissent plus leurs critères d'espaces verts.

En définitive pour un développement durable de ces espaces verts et des allées en particulier, il serait primordial de mener une bonne politique de sensibilisation des populations avant de procéder à la phase de réhabilitation accompagnée d'une étape de sécurisation et de suivi.



## **CONCLUSION GENERALE**

## **Conclusion**

Il ressort au terme de l'étude que le problème de la gestion des espaces verts aménagés en zones urbaines est de plus en plus d'actualité eu égard au contexte de croissance démographique accélérée et d'urbanisation incontrôlée dans lesquelles se trouvent aujourd'hui les villes sénégalaises en général et de Dakar en particulier. La menace est de plus en plus grande, concernant les espaces verts des CA (Sicap Liberté, Dieuppeul Derklé et Grand Dakar), si l'on sait toutes les pressions et dégradations que ces allées et zones vertes dans les CA du département de Dakar ne cessent de subir depuis quelques décennies.

Comme nous l'avons vu, bien que manquant de moyens d'actions de la part des autorités municipales en charge de ces espaces verts à Dakar, les services techniques ont toujours eu la ferme volonté de bien gérer et de promouvoir les espaces verts publics dans la capitale sénégalaise.

C'est dans un tel contexte que des programmes de réhabilitation des jardins, places et allées sont en cours dans les 19 CA que compte le département de Dakar.

Une mise en place d'un cadre de promotion des espaces verts permet d'assurer aux citadins un environnement qui leur procure confort, bien-être et santé.

Après la mise en place d'une bonne politique de développement et de gestion des espaces verts, l'un des défis que la mairie de la ville de Dakar, principale gestionnaire de ces espaces verts, doit surmonter et reconquérir l'espace urbain. Ce besoin devrait amener à prendre en compte de nouvelles formes d'espaces verts dans la planification urbaine. Dakar peut développer ainsi une trame verte ponctuée par des alignements d'arbres et des jardins pour améliorer son image et répondre aux besoins d'une population en quête d'espaces verts pour les loisirs et la détente.

Pour cela il faut mettre en place un nouveau cadrage institutionnel prenant en charge ces poumons verts aménagés dans la cité afin de favoriser et de faciliter une gestion participative de ces espaces par les populations. A cela s'ajoute aussi une identification des besoins des populations en matière d'espaces verts et une mise en place de moyens techniques pour les structures en charge de ces espaces afin d'en assurer une gestion durable.

Tout compte fait, la réussite d'une bonne gestion des espaces verts dans les CA doit passer par la promotion des politiques de développement durable de type participatif. C'est pourquoi il est nécessaire de concourir à une large participation des populations à la gestion des espaces

verts et à une valorisation de ces derniers s'articulant autour d'un intérêt social, environnemental et économique pour les municipalités.

## BIBLIOGRAPHIE

1. ADRA. Ali-Khodja, Aménagement urbain : La problématique de l'espace vert public dans la ville de Constantine, Science et Technologie, D - N° 32, Décembre 2010, 18 pages
2. BELHEDI, A. : Epistémologie de la géographie, « Déchiffrer l'espace », 2010
3. Blanchard (R): Monographies sur Grenoble, étude de géographie urbaine, Armand Collin, Paris, 1911.
4. Brédif, H & Budinot, P, Quelles forêts pour demain? “Elément de stratégie pour une approche rénovée du développement durable», éd. l'Harmattan, 2001, 241 pages
5. Brunet R, & al, Les mots de la géographie : Dictionnaire critique, Montpellier, Reclus, 1993, 518 pages
6. CHOUMERT Johanna : Analyse économique d'un bien public local : les espaces verts, thèse de doctorat en sciences économiques Université d'Angers d'Algérie, 1er décembre 2009, 425 pages
7. Cities Alliances, Stratégie de développement urbain du Grand Dakar (horizon 2025), Novembre 2010, 73 pages
8. Dictionnaire Le LAROUSSE
9. Fall Moussa, Problématique de la gestion des forêts classées dans une région urbaine : le cas de la forêt classée de Mbao, Mémoire de DESS/DAT (ENEA), 2008, 115 p
10. FAO, L'avenir de la foresterie urbaine dans les pays en développement : un document de réflexion, Rome, 1995, 95 pages
11. Giffard(P.L), L'arbre dans le paysage sénégalais : « la sylviculture en zone tropicale sèche », Dakar, 1971, 395 pages
12. GUIDE d'élaboration des plans verts urbains au Maroc, édition 2008
13. KANE (A.): Mutations socioéconomiques sur l'espace d'un quartier résidentiel: Cas du point E dans la CAFCA. ENEA, mémoire de fin d'études ATEGU, Dakar, 2006, 107p.
14. Kassay Ngur-Ikone(J.), La politique publique de la gestion des espaces verts par l'hôtel de ville de Kinshasa, page 17
15. Le Corbusier, La charte d'Athènes - 1933-1942, Éditions Seuil, Paris, 1971
16. Leimdorfer(F.), (1999), Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan, Paris, en Politique africaine, n°74, pages(51 à 75)
17. Merlin / Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, 1988: 275 à 279 pages

18. Notes de biogéographie, Etude, connaissance et aménagement du milieu, DAKAR et les espaces dakarois, n°5 du Novembre 1990, 81 pages
19. Paquot / Pumain, Dictionnaire la ville et l'urbain, 2006, 110 pages
20. Pierre George & Verger, F, Dictionnaire de la géographie, 1970, 478 pages
21. Plan d'actions environnementales(P.ACT.E), DPDD-Ville-Dakar-PACTE-2013-2017
22. Plan climat territorial intégré de la région de Dakar « Lancement officiel du Plan climat territorial intégré de la région de Dakar 1er et 2 juillet 2013. », 12 pages
23. Plan d'investissement communal, actualisation du PLD de 2002 : mouture finale commune d'arrondissement de Grand-Dakar, juillet 2010, 95 pages
24. Programme d'investissement communal(PIC) de Grand Dakar actualisation du PLD mouture finale, 2002, 95pages
25. PRDI de Dakar, Septembre 2004
26. Rapport définitif RGPHAE 2013, ANSD, Septembre 2014, 418 pages
27. Rapport justificatif du Plan Directeur d'Urbanisation, horizon 2021, Dakar, 2010, 243pages
28. République du Sénégal, Code des collectivités locales, (Mars 1996), 76 pages
29. République du Sénégal, Code de l'urbanisme, Section II, Article 16 classement des espaces verts urbains, (Juin 1988), 105 pages
  
30. Séminaire GRAIQUE : Les espaces verts dans les plans d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, « Des espaces verts à la ceinture verte », mars 2008
  
31. Soullier, L., 1968, Espaces verts et urbanisme, Paris, éd. Centre de Recherche d'Urbanisme, 50 pages
  
32. Stratégie Nationale de Développement Economique et Social(SNDES) 2013-2017 : « Sur la rampe vers l'émergence ». Version finale 2012
33. Thiaw Agnès, Espace commun et dynamiques croisées sur l'axe Dakar-Thiès : la forêt et la ville, Thèse de géographie (UCAD), 2008, 244p
34. <http://www.villededakar.org>
35. <http://www.wildproject.fr/itwNB.html>, Blanc, entretien
36. [www.fao.org](http://www.fao.org), Rouchiche (S.) La Foresterie urbaine et périurbaine en Afrique : une Étude de cas sur le Sahel (Dakar, Niamey, Nouakchott and Ouagadougou.)

37. <http://www.universalis.fr/encyclopedie>, Encyclopida universalis
38. <http://www.carrevert.org> , [Sénégal-espaces-verts-en-danger-dakar-grandit-il en se mourant?](#), 2012
39. [www.google.fr](http://www.google.fr) Définition de l'urbanisation sur le web
40. Pierre GEORGES et Fernand VERGER « Dictionnaire de la géographie »
41. [www.ecologie-urbaine.org](http://www.ecologie-urbaine.org);
42. Blogspot.com/p/cours.html, Ecologie urbaine Saint-Denis.
43. [www.google.fr](http://www.google.fr), Lefebvre(S.), [Aménagement et planification territoriale](#), notes de cours GEO8291, Université du Québec à Montréal, 2000.
44. [www.mhu.gov.dz/assisesurb/doc/gl\\_projet](http://www.mhu.gov.dz/assisesurb/doc/gl_projet) de glossaire de l'urbanisme, ASSISES NATIONALES DE L'URBANISME de la république algérienne.
45. Site officiel de la ville de Genève.
46. <http://www.wildproject.fr/itwNB.html>, « PETITE HISTOIRE DE L'ÉCOLOGIE URBAINE » Entretien avec Nathalie Blanc, sociologue, géographe Entretien, 2009.
47. [www.fao.org](http://www.fao.org), Des arbres pour le millénaire urbain : le point sur la foresterie urbaine,
48. Blog d'atpv.infos.over-blog.com, [Forêt urbaine: des forêts dans les villes.](#)
49. [http://développement\\_durable.revues.org/9389](http://développement_durable.revues.org/9389) Sandrine Manusset, « [Impacts psychosociaux des espaces verts dans les espaces urbains](#) », [Développement durable et territoires](#) [En ligne], Vol. 3, n° 3 | Décembre 2012, mis en ligne le 14 novembre 2012, consulté le 23 janvier 2014.



## **Annexe**

### **Annexe 1 : Liste des cartes et figures**

Carte n°1 : Localisation de notre zone d'étude : Allées KAS et CSA

Carte n°2 : Occupation du sol

Carte n°3 : Localisation des zones ayant un statut d'espaces verts dans les communes d'arrondissement de Grand Dakar et Dieuppeul Derklé

Figure 1: Evolution de la pluviométrie (mm) de la région de Dakar de 2002 à 2011

Figure 2 : Rose des vents de la station de Dakar en 2011

Figure n°3 : Appréciation des populations par rapport à l'état actuel des allées

Figure n°4 : La pratique des usagers sur ces deux allées

Figure n°5 : Typologie des usagers de l'allée par rapport au sexe.

Figure n°6 : Typologie des usagers de l'allée par rapport à l'âge

Figure n°7: L'impact des allées sur le cadre de vie des citadins

Figure n°8 : Typologie des impacts engendrés par les allées

Figure n°9 : L'appréciation des populations par rapport à l'entretien des allées par les autorités municipales

Figure n°10 : Les attentes des populations

## **Annexe 2 : Liste des tableaux et planches photographiques**

Tableau1 : Répartition des enquêtés au niveau des maisons riveraines aux allées

Tableau n°2: Nombre des enquêtés par allées

Tableau 3 : Estimations de la population des communes d'arrondissement en 2013

Tableau n°4 : La liste des espaces verts de notre zone d'étude

Pl. photographique n°1 : Petit jardin de la zone A dans la CAGD

Pl. photographique n°2 : Grand jardin de la zone A dans la CAGD

Pl. photographique n°3 : Allées Ababacar SY vers les années 1960

Pl. photographique n°4 : Allées KAS actuellement

Pl. photographique n°5 : Intérieur des allées Khalifa Ababacar Sy(KAS)

Pl. photographique n°6 : Intérieur des allées Cheikh Sidaty Aïdara(CSA)

Pl. photographique n°7 : les différents usagers des deux allées

Pl. photographique n°8 : Le comportement des populations face à ces espaces voire même jardins publics

## **Annexe 3 : Guide d'entretien pour les autorités municipales des communes d'arrondissement**

**Lieu :**

**Identification sociologique :**

- 1- Nom
- 2- Prénom
- 3- Structure
- 4- Fonction occupée dans la structure

### **THEME I : Occupation de l'espace**

#### **a) Profil historique**

- 5- Date de création de la commune ;
- 6- Caractéristiques démographiques (taille de la population et sa structure) ;
- 7- Les potentialités et les faiblesses de la commune.

#### **b) Occupation de l'espace**

- 8- Ya t-il des lotissements dans la commune?
- 9- Si oui, quel est le type de plan?
- 10- Existe-t-il des espaces verts dans votre commune?
- 11- Depuis quand sont-ils aménagés?
- 12- Si oui, ils sont au nombre de combien?
- 13- Où sont-ils dans la commune?
- 14- Dans quel état sont-ils actuellement?
- 15- Qui est en charge de leur gestion?
- 16- Comment sont-ils gérés?
- 17- Quelle part du budget est allouée à ces espaces verts?
- 18- Y a-t-il un personnel en charge de l'entretien de ces espaces verts?
- 19- Est ce un personnel de la municipalité?
- 20- Est ce des Prestataires privés?
- 21- Quelle est la place de ces espaces verts dans votre commune?
- 22- Peut-on considérer l'allée Khalifa Ababacar Sy / Cheikh Sidaty Aïdara comme un espace vert?

23- Si oui depuis quand est elle aménagée?

**THEME II : Vision et ambitions par rapport aux espaces verts et les allées Khalifa Ababacar Sy/Cheikh Sidaty Aïdara en particulier**

24- Comment qualifiez-vous l'importance que votre commune attache à la gestion des espaces verts (préservation et à l'aménagement) et l'allée Khalifa Ababacar Sy/ Cheikh Sidaty Aïdara?

- Grande (justifier)
- Moindre (justifier)
- Autre (justifier)

25- Quelles ambitions votre commune nourrit-elle s'agissant la gestion des espaces verts (préservation et à l'aménagement) et les allées Khalifa Ababacar Sy/ Cheikh Sidaty Aïdara?

26- Quels sont les modes de gestion préconisés pour la préservation et la réhabilitation de ces allées?

**THEME III : Menaces et pressions sur les espaces verts et les allées Khalifa Ababacar Sy/Cheikh Sidaty Aïdara en particulier**

27- Quelles sont les menaces ou pressions (par ordre de grandeur) que vous estimatez les plus pressantes actuellement pour la sauvegarde et la bonne gestion des espaces verts et des allées?

- L'urbanisation sauvage
- La pression démographique
- Occupation anarchique et illégale
- Les comportements des riverains
- L'incapacité de la part des autorités à contrôler ces espaces
- L'inadaptabilité des modes de gestion
- Le vieillissement des espèces plantées
- Les principales formes de pollutions urbaines (dépôts d'ordure, gravats, urinoir, etc.)
- Autre

28- Comment jugez-vous l'état des espaces dans votre commune et surtout en ce qui concerne les allées Khalifa Ababacar Sy/Cheikh Sidaty?

#### **THEME IV : Actions menées**

- 29- Quelles sont les actions menées par votre municipalité ou d'autres structures pour l'aménagement, la gestion et la préservation des allées Cheikh Sidaty Aïdara / Khalifa Ababacar Sy?
- 30- Existe-t-il une politique de gestion des espaces verts urbaines?
- 31- Comment la définissez-vous?
- 32- Comment jugez-vous la politique de gestion?
- 33- Quelles sont les compétences de votre structure en matière de gestion des espaces verts?

#### **THEME V : Stratégies pertinentes pour une gestion durable des espaces verts**

- 34- Selon vous quelle est la stratégie la plus pertinente pour une gestion durable des allées Cheikh Sidaty Aïdara / Khalifa Ababacar Sy?
- 35- Quelles sont les priorités des autorités municipales pour une meilleure stratégie de gestion durable des allées Cheikh Sidaty Aïdara / Khalifa Ababacar Sy?
- 36- Que pensez-vous de l'applicabilité des politiques de gestion des espaces verts dans les zones urbaines?

#### **THEME VI : Relations avec les acteurs impliqués dans la gestion et la réhabilitation des espaces verts en particulier celles des allées Cheikh Sidaty Aïdara / Khalifa Ababacar Sy**

- 37- Quelles relations votre structure entretient elle avec les autres acteurs impliqués dans la gestion, l'aménagement et la préservation des espaces verts et des allées?

**Annexe 4 : Guide d'entretien pour les autorités de la Division de l'horticulture et des espaces verts (DHEV) /DST de Dakar et de Direction des la Société Immobilière du Cap Vert(SICAP)**

**Lieu :**

**Identification sociologique :**

- 1- Nom :
- 2- Prénom :
- 3- Age :
- 4- Structure :
- 5- Fonction occupée dans la structure :

**THEME I : Occupation de l'espace**

**Profil historique**

- 6- Depuis quand ces espaces ont-ils été aménagés dans le département de Dakar?
- 7- Caractéristiques (superficie,ses espèces et leur structure) ;
- 8- Qui sont les initiateurs de ces projets d'aménagement dans le département?
- 9- Quelle sont les potentialités et les faiblesses de votre division?

**Occupation de l'espace**

- 10- Quel est le nombre d'espaces verts et/ou allées aménagées dans la ville de Dakar (par ordre chronologique) et leurs localités?
- 11- Existe-t-il des plans d'aménagement d'espaces verts?
- 12- Si oui, quel est le type de plan?
- 13- Quel est leur niveau d'exécution?
- 14- Existe-t-il des projets et /ou des programmes de réhabilitation, de préservation et de promotion des espaces verts dans le département de Dakar en cours?

15- Si oui, quels en sont les objectifs et les communes ou les quartiers concernés?

16- Dans quel état sont-ils actuellement?

17- Qui est en charge de leur gestion?

18- Comment sont-ils gérés?

19- Quelle part du budget est allouée à ces espaces verts?

20- Y a-t-il un personnel en charge de l'entretien de ces espaces verts?

21- Est ce un personnel de la municipalité?

22- Est ce des Prestataires privés?

23- Quelle est la place de ces espaces verts dans le département de Dakar?

24- Peut-on considérer les allées Khalifa Ababacar Sy et Cheikh Sidaty Aïdara comme un espace vert?

25- Si oui depuis quand sont- elles aménagées?

## **THEME II : Vision et ambitions par rapport aux espaces verts et les allées Khalifa Ababacar Sy/Cheikh Sidaty Aïdara en particulier**

26- Comment qualifiez-vous l'importance que votre structure attache à la gestion (préservation et à l'aménagement) des espaces verts et les allées Khalifa Ababacar Sy et Cheikh Sidaty Aïdara?

- Grande (justifier)
- Moindre (justifier)
- Autre (justifier)

27- Quelles ambitions votre structure nourrit-elle s'agissant la gestion des espaces verts (préservation et à l'aménagement) et les allées Khalifa Ababacar Sy et Cheikh Sidaty Aïdara?

28- Quels sont les modes de gestion préconisés pour la préservation et la réhabilitation de ces allées en état de dégradation?

## **THEME III : Menaces et pressions sur les espaces verts et les allées Khalifa Ababacar Sy/Cheikh Sidaty Aïdara en particulier**

29- Quelles sont les menaces ou pressions (par ordre de grandeur) que vous estimez les plus pressantes actuellement pour la sauvegarde et la bonne gestion des espaces verts et des allées?

- L'urbanisation sauvage

- La pression démographique
- Occupation anarchique et illégale
- Les comportements des riverains
- L'incapacité de la part des autorités à contrôler ces espaces
- L'inadaptabilité des modes de gestion
- Le vieillissement des espèces plantées
- Les principales formes de pollutions urbaines (dépôts d'ordure, gravats, urinoir, etc.)
- Autre

30- Comment jugez-vous l'état les allées Khalifa Ababacar Sy/Cheikh Sidaty?

#### **THEME IV : Actions menées**

31- Quelles sont les actions menées par votre structure ou d'autres structures en matière d'aménagement, de gestion et/ou de préservation des allées Cheikh Sidaty Aïdara / Khalifa Ababacar Sy?

32- Existe-t-il une politique de gestion des espaces verts urbaines?

33- Comment la définissez-vous?

34- Comment jugez-vous actuellement la politique de gestion?

35- Quelles sont les compétences de votre structure en matière de gestion des espaces verts?

#### **THEME V : Stratégies pertinentes pour une gestion durable des espaces verts**

36- Selon vous quelle est la stratégie la plus pertinente pour une gestion durable espaces verts et des allées Cheikh Sidaty Aïdara / Khalifa Ababacar Sy en particulier?

37- Quelles sont les priorités des autorités structures pour une meilleure stratégie de gestion durable des allées Cheikh Sidaty Aïdara / Khalifa Ababacar Sy?

38- Que pensez-vous de l'applicabilité des politiques de gestion des espaces verts dans les zones urbaines?

**THEME VI : Relations avec les acteurs impliqués dans la gestion et la réhabilitation des espaces verts des allées Cheikh Sidaty Aïdara / Khalifa Ababacar Sy en particulier.**

39- Quelles relations votre structure entretient elle avec les autres acteurs impliqués dans la gestion, l'aménagement et la préservation des espaces verts et des allées?



Les relations des populations avec ces allées.

16- Depuis quand cohabitez vous avec ces allées?

1988 - 1998  1998-2008  2008-2014

17- Ces allées sont-elles bien entretenues?

Oui  Non

18- Qui a la charge de la gestion de ces allées?

19- Quelles sont les actions menées par les autorités municipales et les riverains pour la gestion et la préservation des allées Cheikh Sidaty Aïdara / Khalifa Ababacar Sy?

Elagage  Nettoyage  Autre

20- Quelles sont les menaces ou pressions (par ordre de grandeur) que vous estimez les plus pressantes actuellement pour la sauvegarde et la bonne gestion des allées CSA et KAS?

21- Comment jugez l'état actuel de ces allées?

- Satisfaisant  Dégradé  Autre

22- Etes- vous au courant de politiques et/ou d'orientations stratégiques en matière de gestion des espaces verts aménagés dans les villes?

Oui  Non

23- Qu'est-ce qu'on peut faire selon vous le long de ces allées?

Sensibiliser  Réhabiliter  Sécuriser  Autre

**Annexe 6 : Liste des enquêtés**

STATUT	AGE/ AN	SEXÉ	PROFESSION	COMMUNE
Usager CSA	17	Homme	Ouvrier	CAGD
Riverain CSA	28	Femme	Couture	CAGD
Usager CSA	56	Homme	Commerce	CAGD
Usager CSA	78	Homme	Retraite	CAGD
Usager CSA	54	Homme	Chauffeur	CAB
Usager CSA	26	Homme	Chauffeur	CAGD
Usager CSA	46	Homme	Ouvrier	CAB
Usager CSA	35	Homme	Chauffeur	CAGD
Usager CSA	40	Homme	Cuisinier	CAB
Usager KAS	16	Homme	Elève	CADD
Usager KAS	65	Homme	Retraite	CASL
Usager KAS	45	Homme	Commerce	CASL
Usager KAS	55	Femme	Comptable	CADD
Usager KAS	20	Femme	Elève	CAGD
Usager KAS	27	Homme	Etudiant	CASL
Usager KAS	49	Femme	Ménagère	CAGD
Usager KAS	40	Homme	Ouvrier	CAGD
Usager KAS	52	Homme	Pêcheur	PIKINE
Usager KAS	40	Homme	Ingénieur	CADD
Usager KAS	48	Homme	Sdf	PIKINE
Usager KAS	39	Femme	Cuisinier	CAB
Usager KAS	42	Femme	Ménagère	CADD
Usager KAS	52	Femme	Sdf	MALI
Usager CSA	40	Homme	Menuiser	CAGD
Riverain CSA	38	Femme	Ménagère	CAGD
Riverain CSA	70	Homme	Commerce	CAB
Riverain CSA	36	Homme	Sérigraphie	CAB
Riverain CSA	65	Homme	Retraite	CAGD
Riverain CSA	60	Femme	Commerce	CAGD
Riverain CSA	60	Homme	Enseignant	CAB
Riverain CSA	44	Homme	Commerce	CAB

Riverain CSA	47	Femme	Ménagère	CAB
Riverain CSA	40	Homme	Commerce	CAGD
Riverain CSA	67	Homme	Commerce	CAB
Riverain CSA	57	Homme	Navigateur	CAGD
Riverain CSA	20	Homme	Commerce	CAGD
Riverain KAS	23	Homme	Etudiant	CADD
Riverain KAS	73	Homme	Retraite	CASL
Riverain KAS	37	Homme	Electricien	CASL
Riverain KAS	76	Homme	Retraite	CADD
Riverain KAS	50	Femme	Couture	CADD
Riverain KAS	79	Homme	Enseignant	CADD
Riverain KAS	60	Homme	Retraite	CASL
Riverain KAS	25	Femme	Commerce	CADD
Riverain KAS	26	Homme	Chauffeur	CADD
Riverain KAS	33	Homme	Couture	CASL
Riverain KAS	35	Femme	Cuisinier	CASL
Riverain KAS	43	Homme	Comptable	CASL
Riverain KAS	33	Femme	Coiffeuse	CADD
Riverain KAS	45	Homme	Ouvrier	CADD
Riverain KAS	27	Femme	Ménagère	CADD
Riverain CSA	40	Homme	Cuisinier	CAB
Riverain CSA	39	Femme	Ménagère	CAGD
Riverain CSA	65	Homme	Courtier	CAGD
Riverain CSA	38	Homme	Commerce	CAGD
Riverain KAS	32	Femme	Etudiant	CASL
Usager KAS	34	Homme	Commerce	CADD
Riverain KAS	50	Femme	Couture	CADD
Usager CSA	12	Homme	Elève	CAGD
Usager CSA	43	Homme	Teinturier	CAB
Riverain kas	40	Femme	Pharmacie	CASL
Riverain KAS	20	Femme	Elève	CASL

Source : Fatimata Ly/enquête 2013

**Tableau: Nombre des enquêtés en fonction de leur appartenance locale**

Localités	CADD	CASL	CAGD	CAB	Autre	Total
Nombre	15 Enquêtes	12 Enquêtes	21 Enquêtes	13 Enquêtes	3 Enquêtes	63 Enquêtes

Source : Fatimata Ly/ enquête de terrain 2013

## Annexe 7 : Planches photographiques

Jardin Public des SICAP vers les années 1960



Source : Société Immobilière du Cap Vert (SICAP)

Cette photo nous permet de voir la salubrité de ce jardin preuve d'un bon entretien et de suivi des espaces verts dans les années 1960.

Les différents lieux ayant un statut d'espaces verts dans la CADD



Jardin Dieuppeul 1(actuel terrain de football)  
basketball



Jardin Dieuppeul 2 (actuel terrain de

Jardins des Sicap Liberté 3 dont l'un est aménagé de même que le jardin en face L'UDB



Source F.Ly/ Enquête de terrain 2013

## Table des matières

<b>Sommaire .....</b>	<b>1</b>
<b>Avant-propos .....</b>	<b>2</b>
<b>Liste des sigles et abréviations .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Problématique.....</b>	<b>8</b>
– <b>Contexte et justification de l'étude .....</b>	<b>10</b>
Objectifs de la recherche .....	13
Hypothèses de la recherche .....	13
– <b>Revue littéraire.....</b>	<b>13</b>
– <b>Cadre conceptuel.....</b>	<b>15</b>
– <b>Méthodologie .....</b>	<b>20</b>
<b>Première partie : présentation de la zone d'étude .....</b>	<b>27</b>
<b>Chapitre I : Présentation du cadre territorial.....</b>	<b>27</b>
<b>1.1- Localisation des allées Cheikh Sidaty Aïdara et Khalifa Ababacar.....</b>	<b>27</b>
<b>2.1- Délimitation des communes d'arrondissement de la zone d'étude.....</b>	<b>27</b>
<b>Chapitre II : Description physique et humaine de la zone d'étude .....</b>	<b>30</b>
<b>2.1- Données géographiques .....</b>	<b>30</b>
<b>2.2- Données démographiques .....</b>	<b>32</b>
<b>Deuxième partie : les espaces verts : caractéristiques et relations avec la périphérie .....</b>	<b>37</b>
<b>Chapitre I : Les caractérisques des espaces verts urbains.....</b>	<b>37</b>
<b>1.1- Les espaces verts dans la ville de Dakar.....</b>	<b>37</b>
<b>1.2- Etat des lieux des espaces verts dans les communes d'arrondissement de Grand Dakar et Dieuppeul Derklé .....</b>	<b>37</b>
<b>1.3- Les allées Cheikh Sidaty Aïdara et Khalifa Ababacar Sy .....</b>	<b>41</b>
<b>Chapitre II : La vocation des espaces verts, les pratiques des usagers sur ces allées et leurs impacts sur le cadre de vie des populations .....</b>	<b>45</b>
<b>2.1- La vocation des espaces verts dans le cadre de vie des citadins.....</b>	<b>45</b>
<b>2.2- Usages et pratiques sur ces allées .....</b>	<b>46</b>
<b>2.3- L'impact des espaces verts dans le cadre de vie des citadins.....</b>	<b>48</b>
<b>Troisième partie : La gestion des espaces verts urbains : acteurs, contraintes et perspectives ....</b>	<b>52</b>
<b>Chapitre I: Le rôle des différents acteurs dans l'appropriation de ces allées .....</b>	<b>52</b>
<b>1.1- Le rôle des collectivités locales dans l'appropriation de ces allées .....</b>	<b>52</b>
<b>1.2- Le rôle des populations dans l'appropriation de ces allées.....</b>	<b>53</b>
<b>Chapitre II : Contraintes et perspectives pour la réhabilitation des allées KAS et CSA.....</b>	<b>54</b>

2.1- Les contraintes d'une bonne gestion des espaces verts et des allées KAS et CSA.....	54
2.2- Les perspectives d'une bonne gestion des espaces verts et des allées KAS et CSA.....	57
2.2.1- La réhabilitation des allées : un enjeu pour les collectivités locales.....	57
2.2.2- Les gages d'une gestion durable des espaces verts urbains et des allées.....	59
<b>Conclusion.....</b>	<b>62</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>64</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>68</b>